

Bulletin
DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES
Nachrichten
DES INTERNATIONALEN VERBANDSWESENS



ORGANE TRIMESTRIEL D'ENCOURAGEMENT
AUX TRAVAUX DE L'UNION
DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES
BRUXELLES - 17, RUE DUCALE

VIERTELJÄHRLICHES ORGAN ZUR UNTER-
STÜTZUNG DER ARBEIT DER UNION
DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES
BRÜSSEL - 17, RUE DUCALE

BULLETIN
DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

Nachrichten
des Internationalen Verbandswesens

SIEGE — SITZ
B R U X E L L E S
17, rue Ducale, 17
Téléphone : 11.78.66
Compte chèque postaux
K.van de
WOESTIJNE
Num é r o 73.13.85

NUMERO 2
1^{er} Trimestre — 1944

ABONNEMENT .

Le Bulletin paraît chaque trimestre. Les lecteurs désireux de le recevoir aux tarifs ci-dessous, voudront bien s'adresser au Bureau du Bulletin des Associations Internationales, 17, rue Ducale, Bruxelles. C. C. P. K. van de Woestijne N° 73.13.85.

Abonnement annuel pour tous pays Frs. b. 120,—
Le numéro... .. Frs. b. 35,—

ABONNEMENT .

Die « Nachrichten » erscheinen vierteljährlich einmal. Bestellungen nimmt das Büro der « Nachrichten des Internationalen Verbandswesens », 17, rue Ducale, Brüssel, entgegen. Giro K. van de Woestijne N° 73.13.85.

Jahresbezugspreis für alle Länder b. Fr. 120,—
Einzelheft b. Fr. 35,—

SUBSCRIPTION.

The Bulletin is published quarterly. Orders are accepted at the Office of the Bulletin of International Associations, 17, rue Ducale, Brussels, at following prices. (Postch. K. van de Woestijne N° 73.13.85 Brussels.)

Annual subscription rate for all countries ... B. Fr. 120,—
Each number B. Fr. 35,—

PRECIOS DE SUSCRIPCION.

Anual para todos los países B. Fr. 120,—
Número suelto B. Fr. 35,—

El Boletín se publica trimestralmente. Redacción y Administración, 17, rue Ducale, Bruselas. — Cuenta cheques postales (Compte chèques postaux) K. van de Woestijne N° 73.13.85.

ABONNAMENTO.

Il bollettino comparisce al principio de ogni trimestre. I lettori che desiderano riceverlo, possono ordinarlo alla seguente tariffa.

Abbonamento annuale per tutti i paesi .. Frs. B. 120,—
Il numéro Frs. B. 35,—
C. C. P. K. van de Woestijne N° 73.13.85.

Le rôle des Associations Internationales pendant la guerre,

par H. DE COSTER, Président de

L'Association internationale sans but lucratif : « Ecole Internationale de Carillon à Malines. » Directeur du Bulletin.

« Le véritable savant n'a pas à s'inquiéter de ce qui peut être dans telle ou telle hypothèse : son devoir et son but sont de chercher ce qui est. »

PASTEUR.

On nous a reproché, à nous, présidents et secrétaires d'associations internationales sans but lucratif, d'être des figurants au service des entrepreneurs de congrès, personnages heureux d'avoir l'occasion de voyager en débet, d'être accueillis par les autorités étrangères et invités à des banquets. Vienne la guerre, nous dit-on, vous excitez de la difficulté des moyens de transport et des communications, pour vous confiner dans l'oisiveté. Comme si, pendant la guerre, la santé de l'homme que protègent les associations internationales, comme si les règles du commerce, de l'alimentation, de l'éducation familiale, les études sociales, les recherches scientifiques, le génie rural, la sauvegarde des enfants, des oiseaux et le souci de mille autres bienfaits qui sollicitent les associations internationales, ne méritaient plus notre attention. Pourquoi, me disait-on hier encore, n'êtes vous pas sur la brèche pendant la guerre, précisément alors que le patrimoine esthétique, technique, intellectuel et moral se trouve plus particulièrement menacé de destruction? Serait-ce parce qu'il n'y a plus moyen de se réunir autour d'une table? Non, le potentiel d'une association internationale ne dérive pas exclusivement de la somme totale des efforts conjugués en congrès verbeux ; c'est dans le sein de chacune des associations internationales répandues parmi les nations du globe, que résident le pouvoir et la volonté de faire le bien dans le domaine qui leur est assigné. La guerre n'a pas pour effet de soustraire une partie du patrimoine moral à l'action de l'esprit. Je reste maître, en tant que président de l'Association Internationale : «Ecole de Carillon à Malines », de protéger le carillon et son enseignement universel, quel que soit le temps qu'il fait. J'en ai, je crois, le devoir.

Au cours des âges, d'ailleurs, les périodes de paix — *rarae nantes in gurgite vasto* — ne furent que des rayons de soleil éphémères. A vrai dire, avons-nous jamais connu la paix ? L'histoire est une succession ininterrompue de guerres et de batailles; car les dates qui jalonnent l'interminable récit de l'humanité agissante, s'inscrivent en lettres de sang dans les manuels qui nous ont appris à connaître le passé. Pourtant la guerre n'a pas empêché l'homme de créer, au milieu de ses rancoeurs, l'architecture, la littérature, la musique; d'enrichir son patrimoine de combinaisons éclecti-

ques et d'échanges, dont les arts plastiques flamands et italiens, par exemple, se compénétrant en dépit de l'histoire-bataille, ou se rejoignant en dépit des obstacles militaires érigés par les princes en compétition, ont fourni l'apogée.

N'oublions pas que les associations internationales à but scientifique, artistique et technique sont un héritage de l'Eglise dépossédée depuis la Révolution française du monopole de l'enseignement.

Relatant «des origines du droit d'association dans les villes de l'Artois et de la Flandre française jusqu'au début du XV siècle » (t. I, pp. 997-998), M. G. d'Espinas va même jusqu'à déterminer ainsi la raison d'être de l'association culturelle d'avant les encyclopédistes : « sans religion pas d'association ». Expression fort adéquate à la vie intellectuelle des universalités antérieures au décret du 17 mars 1791 supprimant les maîtrises et les jurandes.

Or, jamais l'Eglise ne s'est importunée des guerres, poursuivant à travers les conflits armés, dans la plus grande sérénité, l'exercice des fonctions civilisatrices qu'elle s'était assignées dans chacun des domaines qui aujourd'hui se trouvent confiés aux mains des présidents et secrétaires des associations internationales sans but lucratif. Surseoir à l'activité intellectuelle internationale pendant la guerre, reviendrait à reconnaître l'impuissance des associations modernes, conclusion à laquelle aucun de ceux qui ont recueilli l'héritage de l'Eglise ne peut souscrire. L'action scientifique, artistique et technique de l'Eglise n'a connu qu'un seul obstacle : la force ; jamais l'Eglise n'a volontairement interrompu l'action aujourd'hui dévolue aux associations internationales. Il importe que les associations internationales, héritières de l'Eglise, se pénètrent de cette vérité.

Les associations internationales sans but lucratif ne participent pas à la guerre.

L'association, comme l'indique l'étymologie du mot, *ad sociare*, c'est la réunion de plusieurs personnes qui mettent en commun des forces individuelles de toute nature, travail manuel ou intellectuel, connaissances spéciales, activités, industries, capitaux, droits, valeurs quelconques, pour réaliser un but déterminé.

Le sens grammatical du mot association est beaucoup plus étendu que son sens juridique. C'est ainsi que la nation, la famille sont, dans le sens général du mot, des associations ; car l'association juridique suppose que ceux qui la composent y sont entrés par un acte de volonté libre et spontanée tendue vers un objet particulier, et non par une force ou un fait auquel leur consentement est resté étranger, comme par exemple le fait d'appartenir à un Etat belligérant. L'Etat et de même l'Eglise peuvent être envisagés comme des groupements imposés, ou bien comme des associations, selon qu'on y est incorporé par contrainte ou par un acte d'adhésion. L'association internationale sans but lucratif a pour but le développement de la science et de la technique au service du bonheur humain temporel. La poursuite de cet objet n'appartient pas nécessairement à l'Etat, de même qu'elle a cessé d'appartenir à l'Eglise.

Sans doute, une association peut avoir pour but l'intérêt public ou l'intérêt privé ; il sera souvent difficile de différencier les associations sous cet aspect, parce que tout intérêt public porte en soi un intérêt privé. Poursuivre un intérêt public ne signifie pas nécessairement s'inféoder à l'Etat.

La vie internationale envisagée sous son aspect réel, tend à procurer à l'homme toutes les satisfactions du bien-être réel ; elle ne peut être confondue avec la vie inter-étatique. Qu'importe si la tendance qui se manifeste de nos jours, de réglementer et même d'étatiser les activités les plus diverses de l'humanité, a pour résultat l'absorption toujours plus marquée par l'Etat des entreprises privées d'intérêt public. L'étatisation ne confond pas nécessairement l'association internationale sans but lucratif avec l'Etat, et ne l'entraîne pas dans la guerre avec lui, parce qu'elle est internationale. Songerait-on par exemple à surseoir au fonctionnement de l'Union Postale Universelle, pour la raison qu'elle est privée momentanément par la guerre d'une partie de son rayon d'action ?

A l'origine des associations internationales publiques, se trouvera souvent la satisfaction d'un besoin décelé par un petit nombre d'hommes dispersés parmi les nations. Quelquefois, pourtant, ce seront les Etats eux-mêmes qui prendront l'initiative d'une entente relativement à un objet déterminé d'intérêt général.

De là deux pôles producteurs d'une même énergie d'internationalité. Cette énergie peut résulter d'une volonté homogène, préexistante et obligatoire et qu'on ne doit pas transgresser; c'est la volonté des Etats. Ces activités constituent ce que l'on est convenu d'appeler la vie interétatique. Elles peuvent être influencées par la guerre. On les classe généralement en six catégories : *a)* les activités résultant des lois internes qui règlent les statuts des étrangers; *b)* les activités des institutions créées pour protéger les nationaux à l'étranger, telles que ambassades et consulats, exerçant une fonction de rapprochement entre les Etats ; *c)* les activités de police ; *d)* les activités résultant de la coopération des Etats en vue du règlement d'un intérêt commun déterminé ; *e)* les services publics internationaux dont la personnalité est réglée par conventions internationales, telles les Commissions relatives à la navigation fluviale internationale ; *f)* la Société des Nations.

L'énergie internationale peut aussi résulter d'une rencontre de volontés particulières ayant pour but de satisfaire une portion déterminée des intérêts de l'humanité. Leur activité ne peut en principe être influencée par la guerre. Ces organisations privées, qui peuvent avoir la forme d'associations à caractère international, fonctionnent, les unes comme simples entités de fait, les autres avec la personnalité juridique reconnue par l'Etat dans lequel elles ont leur siège social. Elles ont pour objet les sciences et les arts, l'éducation, les organisations universitaires, la médecine et l'hygiène, le droit et l'administration, la presse, le travail et la profession, l'agriculture, l'économie et la finance, le commerce et l'industrie, les communications et le transport, les sports et le tourisme, et, en général, tout ce qui, en ce monde, peut contribuer au développement de la culture intellectuelle et morale.

Or, tandis que les activités internationales dérivant de la volonté des Etats sont

régies par le droit international public, les associations résultant de la rencontre de volontés particulières relèvent du droit international privé. La conséquence en est que la guerre qui est la source d'une désorganisation du droit international public, peut, dans une mesure qu'il convient d'apprécier, atteindre la coopération des Etats (notons pourtant que les bureaux de la Société des Nations continuent à fonctionner), mais laisse intactes les relations particulières internationales.

Parmi les associations internationales de droit privé il en est un certain nombre qui sont composées soit entièrement, soit en partie, de délégués mandatés par les Etats qui manifestent ainsi leur intérêt pour le but poursuivi par telle association. De là des associations internationales semi-officielles. Elles ont pour objet la protection d'un bien neutre, tel par exemple l'Office International du Vin, et demeurent — c'est l'évidence même — étrangères à l'état de guerre. La qualité internationale de chaque section nationale de l'association internationale officielle ou privée, poursuivant un objet neutre, lui permet de continuer son activité normale lors même qu'elle est séparée des autres sections par les opérations militaires. Quelquefois l'objet envisagé n'est pas neutre, il intéresse directement la conduite de la guerre. L'association internationale privée ou publique qui poursuit un tel objet ne peut, en temps de guerre, opérer avec des chances de succès. Force lui est donc de s'abstenir pendant la guerre. C'est l'exception.

Je songe, par exemple, à l'opportunité qu'il y aurait pour l'Institut de Droit International public d'interrompre ses travaux pendant une guerre mondiale. Cette association ne pourrait efficacement aboutir à faire triompher les idées de justice dans l'ordre public international, en un temps où le déchaînement des armes et des passions font fi, journellement, des règles du droit international que cette association a pour but d'élaborer et de codifier. Par contre, certaines associations internationales trouvent dans l'état de guerre un terrain particulièrement favorable à leur activité. C'est le cas notamment de l'association internationale de la Croix-Rouge.

Les associations internationales sans but lucratif sous l'occupation.

Mais la force peut mettre un terme à l'activité d'une association internationale sans but lucratif. La guerre peut avoir pour effet l'occupation et la mise sous tutelle des activités exercées sur le territoire de l'Etat dominé par l'Etat dominant. C'est ainsi que l'occupant dissout généralement les internationales constituées par l'idéologie politique, comme dangereuses pour le maintien de l'ordre qu'il a pour mission de faire respecter. Quant aux associations internationales étrangères à la politique, un petit nombre d'entre elles se sont vues adjoindre un observateur, délégué par le pouvoir occupant afin d'empêcher que les intérêts que possèdent dans l'association internationale, les nations en guerre, ne soient dirigés contre ce pouvoir. Exemple : l'Association Internationale permanente des Congrès de Navigation. La présence d'un délégué du pouvoir occupant, légitimée par le droit international public, ne constitue pas une offense au comité directeur de l'association, et ne peut dès lors justifier une surséance d'activité dans le chef de ses dirigeants normaux, aussi longtemps

que l'observateur délégué n'impose pas à l'association des directives contraires à l'objet statutaire poursuivi par le groupement. C'est pourquoi l'Association permanente des Congrès de Navigation continue ses travaux.

On pourrait croire que les associations internationales officielles, celles dont la direction se compose de délégués mandatés par les pouvoirs publics, soient exposées, plus que toutes autres, à chômer dans les pays occupés par un Etat dominant. L'expérience nous apprend que de telles associations sont précisément celles qui survivent le plus aisément aux inconvénients de l'occupation. A titre d'exemple, citons le Bureau International pour la publication des tarifs douaniers, toujours aussi actif sous l'occupation, à Bruxelles, qu'il le fut en période normale.

Le plus grand nombre d'associations internationales sans but lucratif relèvent de l'initiative privée, et sont abandonnées à la bonne volonté des particuliers. En principe, la situation de ces associations est la suivante : quelques particuliers familiarisés avec tel problème scientifique ou technique dans un pays donné, s'entendent avec des individualités spécialisées dans la branche en d'autres pays, pour profiter ensemble du résultat de leurs recherches. L'humanité est solidaire. Une infinité de problèmes identiques se posent à chaque groupement d'hommes, et réclament des solutions identiques, telle la recherche des moyens de combattre la tuberculose. Mais on aperçoit en même temps combien est précieuse la collaboration des individus qui ont, par la situation géographique ou le caractère ethnique qui les différencient dans le monde, une connaissance plus approfondie des phénomènes particuliers à chaque groupement humain, et combien l'élément national, essentiellement fécond, demeure à la base de l'internationalité, qui n'est que l'instrument de sa divulgation. La race confère à l'âme des aptitudes différentes suivant le climat, la nature du sol, les qualités physiques. C'est au nationalisme en fin de compte, par l'importance qu'il attache au caractère particulier de chaque peuple, que nous devons la possibilité des échanges de production. Il eut pour résultat de mettre en relief les caractères originaux de chaque nation, et fut un stimulant pour les échanges d'idées. Cependant, sous la poussée de l'individualisme, issu des théories philosophiques de la Révolution française, on a vu surgir, au siècle dernier, un internationalisme qui s'efforçait de placer la personnalité de l'homme en face de l'humanité, tout en méconnaissant les liens qui rattachent initialement l'individu à son milieu. Il en est résulté des activités internationales égo-centriques, car elles avaient pour centre l'intérêt personnel. N'étant pas en état de mettre au service de l'activité collective humaine et primaire, l'activité collective nationale et secondaire, elles sortaient du domaine de la collectivité. Elles revenaient à mettre le monde au service de l'individu, de son idéologie, de ses passions. Le monde lui-même auquel l'individu faisait alors appel, n'avait aucun des caractères précis qui se révèlent dans les nationalités diverses ; de sorte que ce monde n'était qu'une fiction inventée pour mieux exalter encore la nudité de l'individualisme le plus grossier.

Facteur inhérent de l'internationalisme, le nationalisme imprégné de chauvinisme en devient le contre-pied. Il est assez naturel qu'un individu, personnellement lésé par les vicissitudes de la guerre, éprouve quelque répugnance à rencontrer, au cours

de ses recherches scientifiques ou techniques, un ressortissant de l'Etat qui lui a infligé un sentiment douloureux. S'il est président d'une association internationale, appelé à demeurer sur le terrain scientifique ou technique, il n'aurait pas la sérénité désirable, et, comme le juge qui se récuse, il devrait, semble-t-il, passer la main. Mais la collaboration internationale ne doit pas se confondre avec la collaboration avec l'ennemi. Le terrain des recherches scientifiques et techniques sur lequel se meuvent les associations internationales sans but lucratif est accessible aux ressortissants d'un nombre suffisant de nations pour qu'il ne faille point redouter un accaparement unilatéral qui enlèverait d'ailleurs à l'association le caractère d'internationalité.

L'occupation d'un territoire pose donc, à n'en pas douter, aux dirigeants des associations internationales un cas de conscience, dont il serait trop commode de se libérer en décidant l'abstention. Les intérêts dont ont la garde les dirigeants de ces organismes sont permanents et trop considérables que pour être abandonnés sous le couvert des susceptibilités.

Je ne sais si vous participez à la direction d'une association internationale, ou d'une section nationale d'un organisme de cette nature. Si oui, je ne sais si vous avez pour mission de protéger de la calamité, la santé de l'homme, l'enfant, les beaux-arts ou telle catégorie d'instruments du bonheur humain menacée par l'anarchie du temps. Est-ce parce qu'un voisin vous a dit : « c'est inutile, la maison brûle », que vous ne tenterez pas un effort désespéré pour arracher au brasier l'objet qui vous a été confié?

J'ai dit que l'occupation d'un territoire posait aux dirigeants d'une association internationale, dont le siège principal ou celui de la section réside sur le territoire occupé, un cas de conscience. Si vous me demandez de le résoudre d'une manière générale, je n'hésite pas à dire que les valeurs intellectuelles et morales dont ont la garde les présidents et secrétaires d'associations internationales, dominent les susceptibilités nationales et personnelles que peut entraîner pour eux l'occupation. *Un* exemple suffira, je l'espère, à le démontrer. J'ai l'honneur, ai-je dit, de présider le conseil d'administration de l'association sans but lucratif : « Ecole de Carillon à Malines »; cette association, constituée sous le régime de la loi du 27 juin 1921, a été fondée en 1922 avec le concours de Belges, d'un Américain et d'un Anglais, et compte parmi ses membres des souscripteurs de nationalités diverses; elle poursuit un but international, à savoir qu'étant la seule école de ce genre dans le monde, elle s'efforce d'encourager et de protéger, dans toutes les nations du monde, l'art campanaire. Jusqu'au moment de l'occupation du territoire belge en 1940, l'association a vécu presque exclusivement, hormis les subventions des pouvoirs publics, de la générosité des étrangers, plus spécialement de fonds recueillis par des particuliers américains. Le conseil d'administration a pu se demander s'il était opportun de continuer sous l'occupation l'enseignement du carillon, alors que l'école se trouvait — cela va de soi — dans l'impossibilité d'accueillir les élèves venus d'ailleurs que des pays limitrophes. Nous avons pourtant résolu de poursuivre notre activité, aussi longtemps que le pouvoir occupant ne nous l'interdirait. Décision sage, car nul n'ignore que les né-

cessités de la guerre, en cuivre et en étain, sont pour les cloches une dangereuse menace. Or la suspension de notre activité aurait eu pour effet de laisser les cloches sans protecteurs. Le respect qu'inspiré dans le monde entier notre association, joint à notre dialectique, a eu pour résultat de soustraire à la réquisition tous les carillons de Belgique ; et la correspondance suivie que nous avons entretenue avec les carillonneurs et les autorités qui nous ont consultés, nous a permis de réduire au minimum les ravages effectués pour les besoins de la guerre, en Hollande, dans le Nord français et dans la Prusse hanséatique, pays particulièrement riches en carillons. Quand même la prolongation du cataclysme universel nous mettrait devant la douloureuse expectative de céder pied à pied devant les exigences du conflit mondial, ne sera-ce pas l'honneur de notre association internationale sans but lucratif d'avoir affirmé son existence à l'heure où trop de présidents d'associations internationales se demandent encore s'il est convenable d'affronter les dangers qui guettent l'homme, la femme, l'enfant, voire l'oiseau, l'animal et toutes les formes de satisfaction dont l'ensemble constitue le bonheur et le sens de la vie ?

Oui, le cas de conscience doit être résolu, et je revendique le mérite de l'avoir fait. Je le revendique encore, pour avoir, avec vous, fondé ce bulletin destiné à mettre en relief l'action bienfaisante des associations internationales sans but lucratif, pendant la guerre et sous l'occupation, persuadé qu'il est indispensable, et dès lors possible, d'entretenir en dépit des obstacles matériels, des relations intellectuelles avec le monde intellectuel, sur le terrain du progrès moral et par le moyen, modeste assurément, mais loyal, de ce périodique.

Les associations internationales sans but lucratif au travail.

A l'origine de l'histoire, les rapports d'homme à homme ne relevaient pas de l'économie mondiale, mais bien des contingences immédiates. Ce qui se passait au delà des forêts et des mers, se nimbait de mystère et de légende. Pour les Romains eux-mêmes, le monde se limitait à leur Empire et aux peuplades qu'ils maintenaient en respect à ses frontières. La Chine, dont la civilisation, cependant, avait précédé celle des Romains, apparaissait plongée dans la nuit ; et bien que la soie dont les Romains se vêtaient, leur fut apportée d'Extrême-Orient par une douzaine d'intermédiaires qui se relayaient sur des chemins dont le secret était jalousement gardé par chacun des transporteurs, aucun rapport direct ne fut possible entre les deux nations prépondérantes de ce temps, Rome et la Chine.

Le Moyen Age non plus n'a pas connu la nécessité ni la possibilité d'un échange d'idées entre les groupements humains dispersés dans toutes les parties du monde. Héritiers de l'Empire romain, nos ancêtres rivalisaient, plutôt qu'ils ne fraternisaient, autour du bassin de la Méditerranée, entre chrétiens et musulmans. Le monde extérieur était, de l'avis des auteurs qui en ont fait la description, occupé par des animaux monstrueux et habité par des hommes étranges dont Jacob van Maerland nous fait l'énumération. Au XIII^e siècle, cependant, le roi de France Louis **IX** s'est préoccupé

de connaître les populations de la Chine, et a délégué à cet effet Willem van Rubroek qui, par des routes inconnues de la civilisation européenne, s'est enfoncé jusqu'en Mongolie. Pour la première fois, sans doute, un lien scientifique a pu ainsi être établi entre l'Europe et l'Extrême-Orient. Mais ce n'est qu'au XV siècle, époque des grandes découvertes maritimes, que l'esprit humain se rendit compte que la terre n'était pas un plateau, mais un globe qu'il était possible de contourner, un espace limité, en tout cas, désormais accessible, dans son entier, à des échanges d'idées et de choses, pour le plus grand profit de l'humanité.

L'homme apparut dès lors comme une entité mieux définie, dépouillée des hypothèses et des légendes, et possédant des traits universels communs. L'humanisme, malheureusement individualiste, se faisait jour. Et cependant, grâce à lui, la science a pu se fixer sur des données positives. Pour mieux se faire comprendre au delà des frontières des Etats, les savants propageaient le fruit de leurs expériences dans le domaine profane, en langue latine. Mais ces échanges, il faut le dire, demeuraient platoniques, en raison de leur caractère purement académique. On peut reprocher à l'abus du latin, ce que l'on reproche aujourd'hui à cette autre langue morte ou sans vie, l'espéranto : il demeure cérébral. L'internationalisme n'était pas encore né, mais bien l'universalisme ; et cet universalisme n'avait pas sa source dans la vitalité des peuples ni dans leurs aptitudes respectives, mais il résultait d'un besoin de curiosité entretenu par les Universités. Les Universités — le mot le révèle — constituaient des groupements de caractère universel par la science qu'elles répandaient dans le monde. On doit dire que les Universités étaient internationales en ce qu'elles accueillaient des étudiants de diverses nationalités ; mais l'universalité, c'est-à-dire la tendance à l'uniformité de la pensée, en était le caractère dominant. Ce sont toutefois les Universités qui ont favorisé l'élaboration d'un droit international.

L'élaboration d'un droit international a été bien plus lente que celle du droit interne, et elle est encore en pleine évolution.

Sans doute les amphictyonies grecques et les ligues étrusques ont-elles témoigné, jadis, d'une certaine solidarité ; sans doute les nécessités du commerce ont-elles amené les membres des syndicats de commerce, telles les hanses, à synchroniser leurs intérêts ; mais il n'en est pas moins vrai que les étrangers ont été longtemps dépourvus de droits. Cette méfiance mutuelle, allant jusqu'à la négation de la capacité des étrangers, a découragé — cela va de soi — la volonté d'entraide internationale. La Révolution française, inspirée de la philosophie des encyclopédistes, a eu du moins cette conséquence heureuse qu'elle a rompu avec ce préjugé.

C'est surtout depuis la fin du XIX^e siècle qu'on a vu surgir un nombre toujours croissant d'associations internationales. L'interdépendance des nations s'est en effet accrue par les facilités des communications internationales, les affinités de l'économie et la généralisation de l'instruction. Le besoin s'est fait sentir de rendre ces associations accessibles à un plus grand nombre, d'en prévenir le double emploi, d'en coordonner les efforts et même d'en promouvoir de nouvelles.

L'activité des associations internationales se manifeste de trois manières : 1^o) par

les congrès et conférences qui ont pour effet de stimuler les recherches et de les affronter ; 2°) par les publications qui contribuent à divulguer les connaissances relatives au but poursuivi par l'association ; 3°) par les éclaircissements qu'elles fournissent aux pouvoirs publics en vue d'une réglementation appropriée à l'objet qu'elles se sont proposées.

Les pays belligérants, les pays neutres et les pays occupés ont été le théâtre de congrès et de conférences. Exemples : les conférences périodiques de la Société Internationale de Bibliographie à Londres (notamment en février 1943), de la Chambre Juridique Internationale (notamment à Strbske Pleso, juillet 1943), le Congrès Sanitaire Pan-Américain (septembre 1942), la création du Centre International des Institutions Internationales ayant leur siège à Genève (octobre 1943), la Conférence Internationale du Film à Bruxelles (Belgique occupée, juillet 1942). Quant aux publications internationales, elles n'ont cessé de paraître, même dans les pays occupés.

C'est par le canal des associations internationales que les bienfaits de la culture, de la santé publique, des sciences, de la technique, de l'agriculture rationnelle, du tourisme ont atteint les couches les plus profondes des populations. Sans elles, le bacille de Koch n'eût point été aussi fiévreusement traqué ; sans elles, Michel-Ange, Brueghel, Pasteur et tant d'autres artisans de la beauté et de la sécurité, n'eussent pas, dans la mesure qui leur convient, participé au perfectionnement de l'humanité. Elles ont contribué à promouvoir les plus récentes découvertes ; elles se sont emparées des expériences acquises par des nations sans histoire, pour les confier à la propagande des organisations outillées pour leur assurer le retentissement.

(Zusammenfassung)

Den Präsidenten und Sekretären von internationalen Gesellschaften ohne Erwerbszweck obliegt es nicht nur, in Versammlungen zusammenzutreten, sondern für das Weiterbestehen der Gesellschaft oder der Abteilung der Gesellschaft, die sie leiten, Sorge zu tragen. Die internationalen wissenschaftlichen Gesellschaften haben die Erbschaft der Kirche angetreten, seitdem ihr das ausschliessliche Unterrichtsrecht abgesprochen wurde. Die Kirche hat aber die Förderung der allgemeinen Bildung nie unter dem Vorwand der Kriege aufgegeben, obwohl diese Aufgabe gegenwärtig auf die internationalen wissenschaftlichen Gesellschaften übertragen wurde.

Die internationalen Gesellschaften ohne Erwerbszweck beteiligen sich nicht an dem Kriege. Das geistige internationale Leben darf nicht mit den Beziehungen der Staaten zu einander verwechselt werden.

Es gibt zwei energiezeugende Pole, die das Streben nach überstaatlichem Aufbau ausstrahlen. Der erste schafft öffentliche internationale Betätigungsmöglichkeiten, die dem Einfluss eines Krieges unterliegen können. Der zweite besteht aus der Zusammenfassung einzelner williger Menschen, die bestrebt sind, einen bestimmten Anteil des menschlichen Glückes zu schaffen. Grundsätzlich können derartige Wirkungskreise dem Einfluss eines Krieges nicht unterliegen.

Wird ein Land durch einen führenden Staat besetzt, so ist die Besatzungsmacht befugt, den internationalen Gesellschaften zu verbieten, die Grenzen ihrer Zuständigkeit zwecks Ausübung

einer politischen Tätigkeit zu überschreiten. Die Tatsache der Besatzung stellt die Leiter der internationalen Gesellschaften ohne Erwerbszweck vor Gewissenskonflikte, die meistens insofern ihre Lösung finden, als die Gesellschaften den Entschluss fassen, ihre Tätigkeit zum Schutze des ihnen unterstehenden Kulturbereiches fortzusetzen. Internationale Zusammenarbeit bedeutet durchaus nicht Zusammenarbeit mit dem Feinde.

Die internationalen Gesellschaften ohne Erwerbszweck entstanden dadurch, dass der Mensch im Laufe der Zeit seine Mitmenschen namentlich durch die Entwicklung der Verkehrsmittel näher kennen gelernt hat. Ohne die genannten Gesellschaften wäre die Bekämpfung der ansteckenden Krankheiten nicht zustande gekommen und die schöpferischen Geisteskräfte, die Schönheit und Sicherheit schufen, wären nicht zur Geltung gekommen.

(Resumen)

La misión de los presidentes y secretarios de asociaciones internacionales sin fin lucrativo no es solamente la de reunirse en congreso, sino también la de mantener en actividad la asociación o la sección de asociación que dirigen. Las asociaciones internacionales científicas son herederas de la Iglesia desde que ésta fué privada del monopolio de la enseñanza, si bien la Iglesia no ha interrumpido nunca, bajo pretexto de guerras, la acción civilizadora universal transmitida a las asociaciones internacionales con fin científico.

Las asociaciones internacionales sin fin lucrativo no toman parte en la guerra. La vida internacional no puede confundirse con la vida de relación entre los Estados.

Hay dos polos productores de una misma energía de internacionalidad. El primero crea actividades oficiales internacionales que pueden sufrir la influencia de la guerra y el segundo se deriva de una coincidencia de voluntades particulares con el fin de crear actividades productoras de una porción determinada de la felicidad humana. Estas actividades no pueden, en principio, ser influidas por la guerra.

Cuando un país está ocupado por un Estado dominante, éste tiene la facultad de impedir que las asociaciones internacionales se salgan del marco de sus atribuciones para emprender una acción política. La ocupación plantea a los dirigentes de asociaciones internacionales sin fin lucrativo un problema de conciencia que debe resolverse, en la mayor parte de sus casos, decidiendo que se continúe el trabajo de protección de la parte de civilización que incumbe a cada una de ellas. La colaboración internacional no es la colaboración con el enemigo.

Las asociaciones internacionales sin fin lucrativo han nacido del conocimiento cada vez mayor que, en el curso de las edades, el hombre ha adquirido de su semejante, más especialmente en razón del desarrollo de las comunicaciones. Sin estas asociaciones, las enfermedades contagiosas no habrían podido ser conjuradas y los genios creadores de belleza y seguridad hubieran sido ignorados.

(Riassunto)

I presidenti e i segretarii delle Associazioni Internazionali, senza scopo lucrativo, non sono solamente destinati a riunirsi in Congressi, essi hanno il compito di mantenere l'attività dell'associazione o la sezione dell'associazione la loro diretta. Le Associazioni Internazionali scientifiche sono le credi dirette della Chiesa da quando questa è stata privata dal monopolio del inse-

gnamento. La Chiesa non ha mai interrotta per via della guerra la sua universale azione civilizzatrice che incombe oggi alle associazioni internazionali a scopo scientifico.

Le associazioni internazionali, senza scopo lucrativo, non prendono parte alla guerra. La vita intellettuale internazionale non può confondersi con la vita di ogni singolo stato.

Esistono due poli produttori di una stessa energia d'internazionalità. Il primo crea delle attività pubbliche internazionali, le quali possono essere influenzate dalla guerra. Il secondo è il prodotto d'una fusione di volontà private che hanno di vista le attività produttrici d'una certa parte della felicità umana. Queste attività non possono, in principio, essere influenzate dalla guerra.

Allorché un paese è occupato da uno stato vincitore, quest'ultimo ha il potere d'impedire che le Associazioni Internazionali escano dai limiti delle loro competenze per intraprendere una azione politica.

L'occupazione determina, ai dirigenti delle associazioni internazionali, senza scopo lucrativo, un caso di coscienza che deve risolversi, il più spesso, nella decisione della continuazione del lavoro cioè la protezione dell'aspetto di civilizzazione che incombe a ciascuna di esse. La collaborazione internazionale non è la collaborazione col nemico.

Le associazioni internazionali senza scopo lucrativo, sono nate dalla conoscenza più grande che l'uomo ha acquistato dal suo simile durante i secoli e più specialmente per via dello sviluppo delle comunicazioni. Senza queste associazioni le malattie contagiose non potrebbero essere state congiurate; senza di esse, i geni creatori di bellezza e di sicurezza sarebbero stati sconosciuti.

Internationale Arbeiten auf dem Gebiet des Forstwesens,

von Professor Dr. Werner SCHMIDT, Direktor
des Instituts für Forstpflanzenzucht-Eberswalde, Vorsitzender der Kommission
für Forstsaat gut u. Baumrassenfragen der Internationalen Verbandes
Forstlicher Forschungsanstalten.

Zahlreiche Fragen der Forst- und Holzwirtschaft beanspruchen internationales Interesse. Die zwischenstaatliche Zusammenarbeit ist gerade bei der Bewirtschaftung des wertvollen Rohstoffes Holz seit langem eine Selbstverständlichkeit geworden. Ueberschussländer und Einfuhrländer im europäischen Raum sind in gleicher Weise an Verträgen und Regelungen interessiert, die sich für die Volkswirtschaften entscheidend auswirken.

In der *Internationalen Forstzentrale-Berlin* (C. I. S.) sind 17 Mitgliederstaaten durch Delegierte ihrer Regierungen vertreten. Seit seiner Begründung 1936 hat sich das C. I. S. in zahlreichen Veröffentlichungen seiner Schriftenreihe *Silvae Orbis* mit den verschiedensten zeitlich vordringlichen Fragen des internationalen Forstwesens beschäftigt. So ist ein internationales Zeitschriftenadressbuch erschienen. Die Bibliographia Forestalis erscheint als jährlicher Schrifttumnachweis. Der Jahresband 1941 enthielt z. B. 3086 Titel aus 21 Sprachen. Als Vierteljahrschrift wird die Zeitschrift *Intersylva* herausgegeben. Systematische Bearbeitung erfuhren in der Schriftenreihe *Silvae Orbis* die Dokumentation der forstlichen Gesetzgebung und das Abkommen der Länder auf forstlichen Gebiet, Welzholzhandel, Holzbilanzen, Kreditwesen, Holzpreise, Holzverwertung, Aufforstung von Oedländereien, Holzanbau ausserhalb des Waldes, Strassenpflanzungen im Bereich der Verwaltungsbehörden von etwa 50 Ländern, Harznutzung, Waldarbeiterfragen, Verbreitung der Baumarten, Baumrassenfragen, Probleme der Entwicklung der Forstwissenschaft.

Von den letzten Sitzungen des Comités und der Ausschüsse sind 8 im Jahre 1943 zu erwähnen, die sich eines regen Besuches erfreuten.

Die *Forstlichen Forschungsanstalten* erkannten bereits im vorigen Jahrhundert, dass die internationale Zusammenarbeit in der Forstwissenschaft eine unerlässliche Vorbedingung zur erfolgreichen Lösung sehr vieler Probleme ist. Die wichtigsten Holzarten haben Verbreitungsgebiete, die sich über fast ganz Europa erstrecken. Der Holzartenreichtum anderer Kontinente muss hiermit verglichen werden, Uebertragungen geben oft wertvolle Bereicherungen. So ist der Eukalyptus aus Australien in alle Kontinente eingeführt worden und hat infolge seiner Raschwüchsigkeit die Holzbedarfsdeckung verbessert. Probleme der Standorte und Böden wiesen neben vielen anderen auf internationale Vergleiche hin. Die rasche Entwicklung aller forstwissenschaftlichen Disziplinen legte vergleichende Untersuchungen, Angleichungen der Methoden, engere Fühlungnahme der Forscher nahe.

Auf Anregung des Verbandes der Deutschen Forstlichen Versuchsanstalten wurde 1891 in Badenweiler der Internationale Verband Forstlicher Versuchsanstalten gegründet. Das letzte Kongressland vor dem Weltkrieg 1914-18 war Belgien (1910). Der Krieg brachte eine völlige Unterbrechung der Arbeiten. Erst 1926 kamen einige Ländervertreter des Forstlichen Versuchswesens in einer Konferenz in Zürich zusammen und beschloss, den Verband wieder ins Leben zu rufen. Zum Präsidenten wurde der Leiter der Schwedischen Forstlichen Versuchsanstalt, Professor Hesselmann, gewählt. Schweden wurde damit das erste Kongressland nach 1918 und vereinigte 1929 bei dem Kongress in Stockholm eine stattliche Anzahl von Vertretern der Forschungsanstalten. Der Mitgliederstand beträgt etwa 100. Darunter sind aber ausser grossen Forschungsanstalten mit einer Anzahl von Abteilungen auch ganze Universitäten und Hochschulen als Mitglieder vertreten, so dass die Beteiligung der einzelnen Institute und Forscher eine weit höhere ist. Es traten damals bei: die Länder Argentinien, Algier, Australien, Belgien, Britisch-Indien, Dänemark, Deutschland, England, Estland, Finnland, Frankreich, Griechenland, Italien, Japan, Jugoslawien, Kanada, Lettland, Marokko, Niederlande, Niederländisch-Indien, Nigeria, Norwegen, Polen, Portugal, Rumänien, Schweden, Schweiz, Südafrikanische Union, Spanien, Tschechoslowakei, Ungarn, U. S. A., Zypern.

Das ständige Generalsekretariat (Generalsekretär Petrini) hat seinen Sitz in Stockholm, das Präsidium wechselt mit der Wahl der Kongressländer. Dem Präsidenten steht ein ständiger Arbeitsausschuss zur Seite.

Kommissionen wurden für Forstliche Bibliographie, zur Vereinheitlichung forstlicher Forschungsverfahren, zum Studium bodenkundlicher Fragen, der Harzgewinnung, der Holzprüfung, für forstliche Saatgut- und Baumrassenfragen und für Forstentomologie gegründet.

Nach dem Jahresbericht des Generalsekretariats für das Kriegsjahr 1941 ruhten zunächst im Anfang dieses Krieges die Verbandsarbeiten. Jedoch wird in diesem Bericht die Bedeutung der Tatsache besonders hervorgehoben, dass das kostbare Pflanzenmaterial der *Kommission für Forstsaatgut und Baumrassenfragen* erhalten geblieben ist und auch in der Kriegszeit weiterausgewertet wird. 2 Kommissionssitzungen fanden während des jetzigen Krieges statt, die Arbeiten sind ohne Unterbrechung weiter durchgeführt worden.

Es sei dem Verfasser, als Vorsitzenden der Kommission, anschliessend gestattet, hiervon ein Bild zu entwerfen und damit einer gegebenen Anregung des Nachrichtenblattes des Internationalen Verbandswesens zu entsprechen.

Unter den Baumarten mit weitem Verbreitungsgebiet haben sich durch Naturauslese stark unterschiedliche Klimarassen herausgebildet. Die Kommission arbeitet an einer *Gesamtinventur*. Die Charakteristik der Eigenschaften ergibt sich in der Laboratorien und auf den Prüffeldern im Freiland. Alle Rassen werden in jedem der verschiedenen Klimagebiete angebaut. Ein solches Einzelprüffeld hat z. B. für 60 Rassen (Klimaherkünfte) nur einer einzigen Holzart die Grosse von 10 ha. In den teilnehmenden Ländern liegen jeweils mehrere, so dass ein möglichst dichtes Prüfnetz ent-

steht. Warum werden die Herkünfte so fern der Heimat geprüft, wird der Laie fragen. Ist nicht jede Rasse durch Naturauslese aufs feinste dem engeren Klimagebiet ihrer Herkunft angepasst? Ja und nein, muss die Antwort lauten. Für das Hochgebirge oder den Hohen Norden lässt sich kaum Ersatzsaatgut beschaffen, wenn es dort infolge der seltenen Samenjahre fehlt. Nur die Ortsrasse solcher extremen Lagen ist dort der Ungunst der rauhen Umwelt gewachsen. Aber schon in Mittel- und Südkandinavien, erst recht in Mitteleuropa, sind Uebertragungen möglich, ja sogar zwischen den Gebietsrassen erforderlich, wenn mehrere Jahre ohne Samenernte vergehen. Es gibt sogar ausserordentlich übertragungsfähige Rassen, die ihre guten Merkmale der Massenleistung und Qualitätserzeugung sehr fern der Heimat vererben. Erhebliche Ertragssteigerungen sind bei solchen Versuchen bereits gefunden worden so in der Türkei, in Italien, in Südschweden, Dänemark, für deutsche Gebiete usw.

Die wahllose Verwendung unkontrollierten Saatgutes hat allerdings im letzten Jahrhundert Fellschläge riesigen Ausmasses ergeben, und daher ist heute das Interesse an unserer Inventurarbeit besonders gross.

Die Fernprüfung hat neben der ortseigenen noch einen weiteren Vorteil: oft treten erst dabei charakteristische Eigenschaften hervor.

Die Forschungsanstalten der U. S. A. führen an den europäischen Baumrassen eine Vergleichsprüfung durch. Uebertragbares gibt sich dadurch zu erkennen. Und umgekehrt ist Europa, das vom Mittelmeer- und Atlantikklima alle Gegensätze bis zum kontinentalen östlichen und extrem nördlichen Typus umfasst, an Holzarten aus Amerika, Australien u. a. Kontinenten interessiert. Der Alpenwall liess während der Eiszeit die Pflanzen nicht nach Süden ausweichen, von wo aus sie wieder hätten zurückwandern können. Europas Wald ist deshalb artenarm. Eingeführtes Saatgut hat ganz überraschende Erfolge gebracht. Es dient gleichzeitig zur Einkreuzung von erwünschten Merkmalen. Für den ständig steigenden Holzbedarf wird durch alle die Massnahmen der Produktionssteigerung eine zunehmend ausreichende Decke geschaffen.

Travaux Internationaux dans le domaine des Eaux et Forêts.

(Résumé)

De nombreuses questions concernant la sylviculture et l'industrie du bois réclament l'attention internationale.

La « Centrale Forestière Internationale » (C. I. S.) groupe 17 Etats membres représentés par des délégués de leurs gouvernements. Depuis sa fondation en 1936, la C. I. S. s'est occupée des questions les plus diverses concernant le domaine des Forêts, notamment par de nombreuses publications de sa revue « *Silvae Orbis* ». La documentation concernant les législations forestières et les traités entre pays dans le domaine des forêts, du commerce mondial du bois, prix et exploitation du bois, développement des diverses essences, etc., a été travaillée d'une façon systématique dans la revue « *Silvae Orbis* ».

Les instituts de recherches concernant les questions forestières reconnaissent déjà, au siècle passé, que la collaboration internationale était une nécessité dans le domaine forestier. Les essences les plus importantes sont susceptibles de développement dans presque toute l'Europe. Les richesses forestières des autres continents doivent être étudiées et des transplantations donnent souvent d'importants enrichissements (cf. l'eucalyptus transplanté d'Australie dans tous les autres continents, qui, par sa croissance rapide, a permis de satisfaire mieux aux besoins en bois).

En 1891, fut créé à Badenweiler l' « Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières ».

Le dernier Congrès avant la guerre 1914-1918 eut lieu en Belgique en 1910. Les travaux furent interrompus par la guerre et repris seulement en 1926 sous la présidence de la Suède. Le premier Congrès eut lieu à Stockholm en 1929 ; le nombre des membres s'élevait à 100. La plupart des pays y envoyèrent une délégation.

Diverses commissions furent créées.

Après une période de sommeil au début de la présente guerre, les travaux furent repris activement et deux séances des commissions ont déjà eu lieu pendant la guerre.

Ces travaux portent sur un inventaire général des essences, sur leurs caractéristiques après étude en laboratoire et en plantation, sur les possibilités de transplantations. Cet inventaire général s'est avéré très intéressant surtout dans les cas où il s'est agi de l'utilisation de semences non sélectionnées.

Aguas y Bosques. Trabajos Internacionales.

(Resumen)

Numerosas cuestiones referentes a la silvicultura y a la industria de la madera solicitan la atención internacional.

La « Centrale Forestière Internationale » (C.I.S.), que agrupa 17 Estados representados por delegados de sus respectivos gobiernos, se ocupa desde su fundación en 1936, de las más diversas cuestiones en el dominio de los bosques, especialmente por medio de numerosas publicaciones aparecidas en su revista « *Silvae Orbis* ». La documentación concerniente a legislación forestal y a tratados entre países, referente a bosques, al comercio mundial de la madera, precios y explotación, desarrollo de las diversas clases de árboles, etc., ha sido tratada de manera sistemática en la revista « *Silvae Orbis* ».

Los institutos de investigaciones relativas a cuestiones forestales reconocían ya, en el pasado siglo, que la colaboración internacional era una necesidad en el dominio forestal. Las clases de árboles más importantes son susceptibles de desarrollarse en casi toda Europa. Merecen estudiarse las riquezas forestales de los demás continentes, teniendo en cuenta que las transplantaciones han dado frecuentemente importantes resultados (p. e. el eucalipto transplantado de Australia en todos los demás continentes que, por su rápido crecimiento, ha permitido satisfacer mejor la demanda de madera).

El 1891 se creó en Badenweiler la « Unión Internacional de Institutos de Investigaciones Forestales ».

El último congreso celebrado antes de la guerra 1914-1918, tuvo lugar en Bélgica en 1910. Los trabajos hubieron de interrumpirse a causa de aquella guerra y no se reanudaron hasta el año 1926 bajo la presidencia de Suecia. El primer congreso se celebró en Estocolmo en

1929, estando integrado entonces por cien países, representados la mayor parte de ellos por una delegación.

Creáronse diversas comisiones y después de un periodo de letargo en los comienzos de la guerra actual, volvieron a activarse los trabajos y ya durante la guerra las expresadas comisiones han celebrado dos sesiones.

Estos trabajos fueron encaminados a establecer un inventario general de las diferentes clases de árboles con sus características, previo estudio en laboratorio y en plantación, y las posibilidades de transplantaciones. Este inventario general promete ser muy interesante sobre todo para los casos en que se trate del empleo de semillas sin seleccionar.

Lavori internazionali nel dominio delle acque e delle foreste.

(Riassunto)

Numerosi problemi relativi alla silvicoltura e a l'industria del legname, richiamano l'attenzione internazionale. La « Centrale Forestale Internazionale » (C. I. S.) riunisce 17 stati membri con rappresentanza dei delegati dei loro governi. Dalla sua fondazione nel 1936 la C. I. S. si è interessata di diversi problemi concernenti il dominio delle foreste, specialmente per mezzo di numerose pubblicazioni della sua rivista « *Silvae Orbis* ». La documentazione riguardante la legislazione forestale e i trattati fra i diversi paesi nel dominio delle foreste, del commercio mondiale del legname, prezzo e lavoro del legname, trattamento delle diverse essenze, ecc., ecc., è stata studiata in modo sistematico nella rivista « *Silvae Orbis* ».

Nel secolo scorso, gli istituti di ricerche, concernenti i problemi forestali, riconoscevano già che la collaborazione internazionale era una necessità nel dominio delle foreste. Le più importanti essenze sono suscettibili di sviluppo in quasi tutta l'Europa. Le ricchezze forestali degli altri continenti devorrebbero essere studiate e le trapiantazioni producono spesso importanti risultati (esempio dato : l'eucalipto trapiantato dalla Australia in tutti gli altri continenti, ha permesso, per via del suo rapido sviluppo, di soddisfare meglio alle necessità in materia di legname).

Nel 1891, fu creata a Badenweiler l' « Unione Internazionale degli Istituti di Ricerche Forestali ».

L'ultimo congresso prima della guerra del 1914-1918 ebbe luogo in Belgio nel 1910.

I lavori, interrotti per via della guerra, furono continuati nel 1926 sotto la presidenza della Svezia. Il primo congresso ebbe a Stoccolma nel 1929 ; il numero dei soci s'elevo a 100. Quasi tutti i paesi vi mandarono una delegazione.

Furono ercate diverse commissioni.

Dopo un periodo di letargia, a l'inizio della guerra attuale, i lavori furono ripresi alacramente e già hanno avuto luogo due sedute di commissioni durante la guerra.

I lavori compiti, trattano di un inventario generale delle essenze, della loro caratteristiche dopo apposito studio in laboratorio e in piantazione e, per ultimo, sulle possibilità di trapiantazione. Questo inventario generale si è averato molto interessante sopra tutto nel caso in cui si è trattato di utilizzare delle semente non selezionate.

Guerre au Tréponème,

par le Dr. Arthur VERNES.

Directeur-fondateur de l'Institut Prophylactique de Paris.
Conseiller technique du Comité pour l'Abolition de la Syphilis.

La syphilis ou tréponémie (1) s'étend.

Sous quelque côté qu'on envisage ses ravages (mortalité, déchéance, sous-production économique, appauvrissement moral, sous toutes ses formes), elle déborde le cadre médical ; cela pour plusieurs raisons :

En contradiction avec le fait acquis qu'on peut guérir la syphilis à la condition de le vouloir sérieusement, il est des médecins qui persistent à enseigner son incurabilité comme au temps où la médecine démunie ne permettait ni d'en faire le diagnostic à coup sûr, ni de lever la menace perpétuelle qu'elle faisait peser sur ceux qui l'avaient contractée.

A côté de ceux qui s'opposent ainsi à une organisation méthodique de dépistage et de traitement, il faut également compter avec cet esprit d'inaction ou d'expectation déguisée qui faisait dire à un de nos mandarins : « Ne traitez jamais vos malades, vous troublez le cours des maladies et vous n'apprenez rien ».

Une difficulté sans pareille provient de l'énormité du nombre des tréponémiques, de leur dispersion sur tout le territoire et de leur ignorance habituelle de leur état.

Par surcroît, tous les membres du corps médical, pour qui la curabilité de la syphilis est devenue l'évidence même, sont si peu encouragés dans leurs efforts qu'ils se voient contraints, malgré eux, de renoncer à la mise en jeu des moyens scientifiques de dépistage et de contrôle du traitement qu'on ne met pas à leur disposition, les empêchant ainsi de devenir, comme ils le souhaiteraient, autant d'agents d'une organisation méthodique pour l'extinction de la syphilis.

Que faire pour le leur permettre ?

La situation est évidemment dramatique. Déjà il y a trente ans, c'est-à-dire avant la recrudescence actuelle de la syphilis, le Docteur Roux pouvait dire : « Il suffit de la nommer pour qu'aussitôt chacun pèse dans son esprit la somme immense des maux qu'elle nous procure. Il n'est pas exagéré de dire que la moitié des cas pathologiques sont sous sa dépendance » (2) ; et puis le fléau restant inapparent de par sa nature, ne sème pas l'effroi comme le ferait un mal grossièrement perceptible. Il met au contraire si peu en jeu la sensibilité de chacun qu'il progresse à son aise au milieu de l'indifférence générale ; ce qui augmente encore ce laisser aller de la société, qui faisait dire à Pasteur (3) : « Plût au Ciel que nous fussions sûrs que, au jour où la

(1) Du nom de son microbe, le tréponème pâle découvert par Schaudinn en 1905.

(2) « Annales de l'Institut Pasteur », 1913, tome 27.

(3) Cité par M. Jacques Duclaux.

science aura trouvé le moyen de dompter quelques-unes de ces maladies, nous ou nos descendants agiront comme s'ils avaient la ferme volonté de le faire ».

Sans doute la santé du pays incombe à l'Etat parce que la santé du pays est son affaire. Mais l'Etat, malgré ses excellentes intentions, voit son action entravée par ceux qui, nous l'avons dit plus haut, se basant sur un vieux dogme de l'incurabilité de la syphilis, proclament l'inutilité des méthodes scientifiques qui permettraient d'assurer partout son dépistage et son extinction. Il faut donc que les initiatives privées s'en mêlent. La question n'est pas neuve, elle a fait l'objet de bien des efforts de mise au point. Voici comment s'exprimait un industriel français, M. Louis Le Chatelier, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, lorsque, avec un certain nombre de ses confrères il fonda le *Comité pour l'Abolition de la Syphilis*, en 1922:

« Venu moi-même à savoir, et parvenu au terme d'une longue carrière industrielle, je me suis adressé à mes confrères d'hier et ils m'ont fait l'honneur de m'écouter et de me croire. Ils viennent de se réunir, sous les auspices de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale et de la Société des Ingénieurs civils et ont décidé de se grouper en une Association d'utilité publique, dont le but est d'organiser, dans toutes les régions où l'industrie est dense, la lutte méthodique pour la guérison.

» Agir d'abord, voir venir et consolider par voie d'entente avec qui de droit, c'est là de la saine initiative ; nos industries en sont maintenant coutumières et c'est ainsi qu'elles ont réalisé l'admirable institution des allocations familiales, qui, née à Grenoble il y a quelques années, est maintenant en vigueur dans toute la France industrielle, et inspirera sans doute, un jour prochain, une mesure légale, réalisant sans aventure un sérieux progrès social ».

Voici, d'autre part, à titre d'exemple, les résultats obtenus grâce à cette fondation, sur le réseau du Midi, tels que les dépeignait son président d'alors M. Georges Teissier, le 28 mars 1928, au Comité national d'Etudes sociales et politiques.

« ...Tout d'abord nous avons posé en règle que nul homme ne pouvait être candidat à la Compagnie sans subir un examen sérologique. L'analyse du sang est faite d'après la méthode du docteur Vernes. Tous les hommes reconnus tuberculeux sont exclus parce qu'il serait coupable de leur confier un emploi fatigant qui ne pourrait qu'aggraver leur maladie. Au contraire, les syphilitiques, s'ils remplissent par ailleurs les conditions physiques satisfaisantes, sont pris à la condition de s'engager à se faire soigner. Nous pouvons contrôler l'exécution de cet engagement, car s'ils ne sont pas soumis à la cure prescrite ils ne sont pas commissionnés à l'expiration de leur première année de service.

» Voilà donc une première catégorie de clients pour le dispensaire, un premier tri qui permet de dépister les tuberculoses précoces et aussi les syphilis acquises ou héréditaires qui sont nombreuses. Chaque fois qu'un sujet reconnu syphilitique est le fils d'un agent, on examine cet agent chez lequel on découvre parfois une syphilis ancienne qu'on guérit.

» Mais en dehors de cette clientèle initiale, bien vite, le préjugé dont je parlais tout à l'heure étant tombé dès qu'on a su que l'on guérissait la syphilis, les clients

syphilitiques de nos dispensaires, vers lesquels les dirigeaient tous les médecins du réseau, sont devenus très nombreux.

» Voici les résultats de l'année 1926 qui ont été consignés dans un rapport de notre service médical :

» Le nombre des sujets examinés dans les deux dispensaires de Bordeaux et de Toulouse (celui de Béziers n'existant pas encore), a été de près de 2.000.

» Dans ce chiffre sont compris un certain nombre de femmes et de jeunes bébés envoyés au service de prophylaxie par les médecins chargés des consultations périodiques et des nourrissons.

» Quand on songe à tous les maux qui découlent le plus souvent d'une syphilis méconnue, on conçoit que l'organisation réalisée par la Compagnie du Midi ne peut avoir que des conséquences très heureuses sur l'état sanitaire de son personnel. Ces conséquences se sont manifestées très nettement dès 1927, deuxième année de fonctionnement des dispensaires. Pour un effectif global de 34.500 agents, on avait relevé, tant en 1925 qu'en 1926, 330.000 journées de maladie, soit près de 10 journées en moyenne par agent. Malgré les effets d'une grave épidémie de grippe qui a sévi sur le réseau au début de 1927, le nombre des journées de maladie, pour le même effectif, n'a été l'an dernier que de 300.000, soit 8,75 journées par agent. Ce résultat représente un gain de 30.000 journées de travail correspondant à l'occupation de plus de 100 agents.

» Abstraction faite du côté social et au point de vue purement économique, le rendement de ces 100 agents récupérés a une valeur très supérieure aux dépenses entraînées par le fonctionnement des dispensaires.

» C'est là une constatation sur laquelle je me permets d'attirer l'attention des représentants des grandes industries s'il en est dans cette assemblée. C'est à savoir qu'en accomplissant son devoir social on fait toujours une bonne affaire.

» Et, ajoutait M. R. Paul, Directeur de la Compagnie, *nous n'avons plus d'accidents imputables à la santé des mécaniciens ou des aiguilleurs.* »

Depuis, l'idée a fait son chemin. Les adhésions au Comité pour l'abolition de la syphilis furent bientôt accompagnées de libéralités additionnelles aux cotisations.

L'industrie ayant pris cette position, elle crut pouvoir s'adresser aux autres éléments de la production nationale, ceux dont l'activité est principalement ou exclusivement de nature financière, c'est-à-dire aux banques, aux compagnies d'assurances, en tout à quelque deux cents personnalités ou grandes entreprises.

Devant la gravité croissante du péril, un nouvel effort s'est produit dans les milieux industriels et financiers pour assurer aux médecins, aux opérateurs de laboratoire et infirmières des dispensaires qui en font la demande, la faculté de faire un stage et organiser pour cela l'enseignement nécessaire, afin de pouvoir, avec l'aide de Comités régionaux, filiales du Comité pour l'abolition de la syphilis, provoquer et assurer la création, partout où ils manquent, des centres de diagnostic et de traitement contrôlé mis à la disposition des médecins pour leur clientèle et à celle de tous les tréponémi-

ques qui ne peuvent faire les frais de leur traitement, en les y attirant à des heures commodes pour eux et en leur évitant *toute attente* pour ne pas nuire à leur travail.

Il faut par tous les moyens généraliser les prélèvements de sang pour reconnaître et guérir tous les tréponémiques qui s'ignorent. Il faut pour cela préparer et mettre au travail tous les techniciens nécessaires.

Il n'est qu'un remède capable de faire passer rapidement de la syphilis incurable à la syphilis curable : le développement des centres scientifiques assurant les analyses et renseignant très exactement les médecins pour que ceux-ci restant maîtres du traitement appliqué au malade et sans inquiétude pour leur budget familial, se voient associés à une lutte d'ensemble contre la syphilis. C'est à cette tâche que s'emploient les services de l'Institut Prophylactique (1).

Il y a assurément une formule à trouver pour établir l'harmonie nécessaire entre l'action du laboratoire et celle du praticien, qu'il faut armer en créant pour lui les centres d'action où il puisse donner sa mesure et solliciter son ardeur en lui demandant 90 % de médecine et 10 % d'administration, plutôt que 10 % de médecine et 90 % d'administration.

C'est d'ailleurs par la force de l'exemple qu'on amènera les pouvoirs publics à envisager la question sous son véritable angle, en faisant une part plus grande à la conservation de l'espèce humaine qu'à celle des animaux de race.

Les considérations qui précèdent donnent un premier aperçu de la gravité de la situation, de la lenteur des résultats obtenus dans le domaine pratique, en dépit de tous les progrès réalisés par la science depuis la découverte, par Schaudinn, du microbe de la syphilis sous forme d'un fil extrêmement ténu qui s'agite dans les humeurs comme une anguille dans l'eau ; enfin sur l'immensité de l'effort auquel le pays tout entier doit se consacrer s'il veut se soustraire à une véritable catastrophe.

Serrons maintenant les faits d'un peu plus près.

Quel est d'abord le fait majeur ? Qui paie le plus lourd tribut à la syphilis ? C'est le nouveau-né, taré dans le sein de sa mère et qui à son tour donnera le jour à des êtres dégénérés. Point n'est besoin d'insister sur ce mode le plus étendu et le plus grave de déchéance, puis d'anéantissement de la famille.

Parmi les grands responsables de l'extension de la syphilis figurent par conséquent ceux qu'inspiré encore une fausse pudeur, comme si la syphilis devait être une juste punition du ciel. Que de malades choisissent ainsi d'emporter leur secret dans la tombe plutôt que de prendre des soins qui pourraient les trahir par des allées et venues chez un syphiligraphe !

Ignorent-ils donc aussi, parmi toutes les causes de contamination pour lesquelles il a fallu créer le terme de « contaminations innocentes », toutes celles qui relèvent et à tout âge d'une transmission par l'intermédiaire d'un objet (objet de toilette, siège de W. C., tétine du biberon, bâtons de rouge, trompettes, couverts ou tout instrument se

(1) Pour tous renseignements s'adresser à son siège social : Dispensaire, Laboratoire et Ecole de Syphilimétrie, 36, rue d'Assas, Paris.

portant à la bouche) et toutes la gamme de ces *intermédiaires inanimés*, comme les appelait le Professeur Fournier en en dressant la longue liste (1). Leur nombre et leur nature sont si variés qu'un de ses continuateurs a pu dire sans crainte d'être démenti : « *La syphilis s'est tellement répandue et peut se prendre de tant de manières qu'un être humain peut s'estimer heureux quand il achève sa vie sans l'avoir contractée* ».

Mais, dira-t-on, n'y a-t-il donc pas des manifestations alarmantes sur lesquelles il conviendrait d'attirer notre attention pour que, mis en éveil, nous puissions prendre nos précautions? Hélas, non ! C'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'abri. Nous mettons ici le doigt sur la grande impossibilité, car ce qui fait précisément le danger pour tous, c'est que la syphilis, loin d'être un épouvantail, évolue jusqu'à l'apparition extrêmement tardive de ses accidents les plus graves (paralysie générale, ataxie, anévrisme de l'aorte, cécité, etc.) sous les dehors d'une parfaite santé.

Et c'est pourquoi tout a été changé par la découverte du tréponème de Schaudinn et l'ensemble des moyens qui en découlent pour déceler sa présence dans l'organisme.

Faisons de nouveau appel à l'exposé de M. Louis Le Chatelier pour illustrer, comme il le faisait au Comité pour l'abolition de la syphilis, le rôle le plus malfaisant, du plus ténu et du plus répandu des parasites de l'homme.

« Guérir un sujet, c'est éliminer, c'est-à-dire tuer, la totalité des tréponèmes qui vivent en lui. Vu l'infinie diversité de leurs localisations possibles, ce n'est pas besogne simple et, pour en faire apprécier la nature, je recourrai encore une fois à l'anguille dans une comparaison que je crois admissible, sinon tout à fait justifiée.

» Que le propriétaire d'un étang veuille y détruire toutes les anguilles, en vue, par exemple, d'y élever un poisson trop délicat pour cohabiter, il recourra à un poison, la chaux par exemple. L'eau chaulée à forte dose tue rapidement tous les êtres qui y vivent, les anguilles, mais aussi les animalcules qui leur servent de nourriture. A dose moindre, l'anguille seule meurt vite ; à dose moindre encore, elle dépérit et — le chaulage persistant — finit par mourir au bout d'un certain nombre d'heures, de jours ou de semaines, selon que la proportion de chaux dans l'eau est maintenue à une teneur plus ou moins élevée. On conçoit donc la possibilité d'arriver au résultat cherché en versant d'heure en heure de la chaux dans la rigole d'alimentation de l'étang. Mais pour aller jusqu'au bout, pour détruire toutes les anguilles il faudra du temps, car elles ne passent pas leur vie à nager, demeurent, longtemps parfois, cachées dans la vase ou tapies par groupes dans des trous garnis d'herbes et de racines. Or dans ces repaires, l'eau se renouvelle beaucoup plus lentement qu'ailleurs et il faudrait un temps démesurément long pour y obtenir la teneur en chaux nocive. C'est surtout à leur sortie des repaires où elles aiment à vivre que les anguilles seront efficacement soumises à l'influence du poison.

Le moyen de détruire les tréponèmes consiste à verser, par voie d'injection, du poison dans le torrent circulatoire du sujet. Un certain nombre de métaux, qu'on admi-

(1) Professeur Alfred Fournier, « Leçons cliniques sur la syphilis », Edition de ISSI. pp. 39 à 43.

nistre sous forme de sels, constituent des poisons efficaces ; mais ils ne sont pas inertes vis-à-vis de l'organisme et sa tolérance limite les doses injectées, qu'il faudrait forcer pour que la teneur nocive fut atteinte partout où il y a des tréponèmes à détruire. En fait, la besogne est simple et souvent rapide quand les tréponèmes n'existent que dans le sang et sur les parois de son réseau circulatoire ; mais elle est longue et difficile s'il y en a de tapis dans des repaires, et consiste alors à régler, sujet par sujet, la nature du poison, sa dose dans chaque injection et leur intervalle. Besogne singulièrement ardue et décevante, tant qu'elle a consisté à tirer au jugé sur un but invisible, mais devenue maniable du jour, très récent, où l'on a découvert le moyen de repérer les résultats du tir.

Cette immense découverte peut s'expliquer à peu près dans les termes suivants : le sang, prélevé sur un sujet, et mêlé à un certain réactif, de définition complexe et de préparation minutieuse, fournit un liquide trouble ou non, selon que le sujet est ou non porteur de tréponèmes. Or, le fondateur de la syphilimétrie est parvenu à déterminer une méthode de mensuration du trouble, méthode précise au 1/50^e près de l'intervalle entre les limites extrêmes, et après l'avoir appliquée à un nombre considérable de sujets, a pu formuler les deux règles suivantes :

« 1° Le degré de trouble décroît au fur et à mesure que l'assainissement du sujet s'accroît ;

» 2° Sa persistance au zéro, dans des conditions particulières d'observation, est un critérium d'assainissement définitif.

» ...Qu'on extrapole ces résultats, qu'on envisage leur application aux dix millions de Français qui sont atteints du mal, on se trouve en présence d'une prévision de dépense UNE FOIS FAITE de l'ordre d'un milliard, avec la promesse d'une plus-value de la production manuelle et intellectuelle du pays *annuellement* supérieure à ce chiffre.

» Si d'ailleurs on préfère supputer autrement qu'en deniers les résultats de l'immense progrès social devenu possible, on peut escompter à son actif :

» 1° Une régression marquée de la tuberculose, que la présence du tréponème dans l'organisme favorise, indiscutablement ; peut-être aussi, pour le même motif, celle du cancer ;

» 2° Une large amélioration de la natalité ; on a vu plus haut que cent femmes infectées qui contractent mariage ne peuvent aligner au bout de cinq ans que six enfants normaux ; or, c'est deux cent que, saines, elles eussent fourni au pays. Et il est bien probable que le risque d'insuffisance dans l'accomplissement de ses fonctions qui pèse sur la mère l'induit souvent à l'être le moins possible ;

» 3° Une réduction de moitié au moins dans le nombre des aliénés soumis à l'hospitalisation.

» Et bien d'autres conséquences de même nature.

» ...Que peut-il, que doit-il résulter de ces possibilités, maintenant qu'elles sont

avérées? Un élan de l'opinion, un sursaut de la volonté de la nation tout entière en faveur d'une énergie mise en action de la méthode disponible ».

Ces quelques indications générales ne suffisent-elles pas pour expliquer pourquoi il n'y a pas plus de temps à perdre pour déclarer partout au tréponème une guerre sans merci, en assurant à tous les malades la possibilité de recourir sur place à une organisation scientifique de contrôle et de traitement minutieuse et bienveillante.

Kampf den « treponema pallidum » !

(Zusammenfassung)

Die Syphilis ist heilbar. Welches Verfahren ist zu ihrer Aufspürung und Heilung anzuwenden ? Zweifellos obliegt die Gesundheit eines Landes dem Staate, wobei jedoch das Eingreifen des Staates, trotz bester Absichten, durch diejenigen gelähmt wird, die sich auf die veraltete Auffassung stützen, die Syphilis sei unheilbar, und folglich auf die Zwecklosigkeit der staatlichen Bemühungen hinweisen.

In Zusammenarbeit mit einigen Kollegen gründete 1922 Herr Louis Le Chatelier, Oberingenieur bei der Behörde für Wasserstrassen und Wegebau, den Ausschuss zur Ausrottung der Syphilis. Dank diesem Ausschuss wird syphilitisches Personal durch gewisse Industrieunternehmen, namentlich durch das Eisenbahnnetz « Süd », unter der Bedingung angestellt, dass es sich einer Behandlung unterziehen wird. Daraus ergab sich, dass nicht nur diese Beamten, sondern auch ihre Familien, in den Untersuchungskrankenhäusern erschienen, die zwecks Aufspürung und Heilung dieser Krankheit eingerichtet wurden. Der Verfasser beweist anhand von Zahlen, dass dadurch zahlreiche Arbeitstage, die sonst ausgefallen wären, der Wirtschaft des Landes zugute kamen.

Dasselbe Verfahren wurde auf Banken, Versicherungsgesellschaften usw. ausgedehnt. Überall wurden Untersuchungskrankenhäuser eingerichtet. Der Verfasser schildert die grosse Ansteckungsgefahr der Syphilis und greift auf ein Beispiel zurück, das dem Leben der Aale entnommen wurde, um die Ausrottungsmöglichkeit des « treponema pallidum » begreiflich zu gestalten.

Er ist der Meinung, dass Frankreich durch eine einmalige Ausgabe von einer Milliarde, jährlich eine Milliarde zurückgewinnen und ausserdem sein abnehmendes Bevölkerungspotential erhöhen kann.

Guerra al treponema.

(Resumen)

La sífilis es curable. De qué modo se la puede descubrir y curar ? La salud de un país incumbe, sin duda alguna, al Estado ; pero éste, a pesar de sus excelentes intenciones, ve trabada su acción por quienes, basándose en el viejo dogma de la incurabilidad de la sífilis, proclaman la inutilidad de sus esfuerzos.

En 1922, Mr. Louis Le Chatelier, ingeniero-jefe de Camines, Canales y Puertos, fundó, con cierto número de sus colegas, el Comité para la Abolición de la Sífilis. Gracias a este Comité, ciertas industrias, especialmente en la Red de ferrocarriles del Mediodía, contratan personal sífilítico, a condición de que éste consienta se le trate para la curación de la enfermedad. Resulta de ello que, no solamente estos agent es, sino también sus familias, acuden a los dispensarios establecidos con el fin de descubrir y curar la sífilis. El autor establece, por medio de cifras, que la economía del país ha recuperado de esta manera numerosos días de trabajo que, sin este procedimiento, se hubieran perdido.

La experiencia se ha hecho extensiva a Bancos, Compañías de Seguros, etc. y por todas partes se han multiplicado los dispensarios.

El autor describe el gran contagio de la sífilis y hace comprender por una imagen sorprendente obtenida de la vida en las anguilas la posibilidad de destrucción del treponema.

Estima que por un desembolso irrecuperable de mil millones de francos, Francia puede recuperar anualmente esta cantidad y, además, aumentar su población decreciente.

Guerra al Treponema.

(Riassunto)

La sifilide è curabile. Come fare per scoprirla e guarirla ? Senza dubbio, la salute d'un paese incombe allo Stato, ma lo Stato, malgrado le sue eccellenti intenzioni, vede la sua opera ostacolata da quelli, elle basandosi sul vecchio dogma del incurabilità della sifilide, proclamano l'inutilità dei suoi sforzi.

Nel 1922, l'Ing. Luigi Le Chatelier, fondava, insieme a un certo numero di colleghi, il comitato per la soppressione della sifilide. Grazie a questo comitato, certe industrie, fra le altre le ferrovie del Mezzogiorno francese, arruolano personale sífilítico purché si lasci curare. Ne è risultato che non soltanto questi impiegati, ma anche le loro famiglie, si sono presentate alle infermerie addette alla ricerca e alla guarigione della malattia.

L'autore, con delle statistiche, prova che l'economia del paese ha recuperato così numerose giornate di lavoro che altrimenti sarebbero state perdute. L'esperienza è stata intesa alle banche, alle compagnie di assicurazioni, ecc., ecc. Dapertutto si sono moltiplicati i dispensari.

L'autore descrive quale sia grande il contagio della sifilide e, con un'immagine meravigliosa, presa dalla vita delle anguille, rende comprensibile la possibilità della distruzione della treponema.

Egli stima che la Francia, con una spesa a fondo perduto d'un miliardo di franchi, può recuperare annualmente un miliardo e in più, beneficiare di un maggiore sviluppo demografico.

Prof. Dr. Ernst Waser, Gedächtnis-Preissausschreiben

Zu Ehren ihres verstorbenen Mitgliedes,

Prof. Dr. Ernst B. H. Waser, Zürich,

führt die Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft ein wissenschaftliches Preissausschreiben durch, für das folgende Bestimmungen massgebend sind:

1.

Zu bearbeiten ist das Thema :

Welche ursächlichen Zusammenhänge bestehen zwischen den verschiedenen menschlichen Konstitutionen einerseits und der Wahl der verschiedenen Genussmittel und ihrer verschiedenen physiologischen Wirkung andererseits ?

2.

Der Umfang der Bearbeitung soll 100 Schreibmaschinenseiten nicht überschreiben. Jede Bearbeitung muss in doppelter Ausfertigung eingereicht und von 5 gleichlautenden Auszügen von etwa 10 Schreibmaschinenseiten begleitet sein.

3.

Bereits veröffentlichte Arbeiten scheidet für die Bewerbung aus.

4.

Das Preissausschreiben ist für jeden Wissenschaftler, ohne Rücksicht auf seine Staatsangehörigkeit, offen.

Zulässig ist die Bearbeitung der Preisfrage in deutscher oder französischer Sprache.

5.

Für die beste Bearbeitung der Preisfrage wird ein Preis von 3.500 schw. Franken verbunden mit einer Ehrenurkunde ausgesetzt.

Die Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft behält sich vor, weitere Preise auszusetzen.

6.

Falls mehrere gleichwertige oder fast gleichwertige Bearbeitungen eingehen, kann der Preis geteilt werden.

Geht nur eine Bearbeitung ein oder sind die eingereichten Bearbeitungen nach Entscheid des Preisgerichtes sämtliches unzureichend, dann kann der Preis (oder die Preise) auch in verminderter Höhe ausgeschüttet werden.

7.

Für die Veröffentlichung der preisgekrönten Arbeiten sorgt die Internationale

Tabakwissenschaftliche Gesellschaft, auf die das Urheberrecht uneingeschränkt übergeht.

8.

Das Preisgericht wird vom Internationale Institut zur Erforschung der Genusspharmaca, Zürich, im Einvernehmen mit der Internationalen Tabakwissenschaftliche Gesellschaft und denjenigen wissenschaftlichen Institutionen, denen der verstorbene Forscher nahe stand, gebildet. Es kann auch ein Vertreter der Familie des Verstorbenen in das Preisgericht berufen werden.

9.

Die für das Preisausschreiben bestimmten Arbeiten müssen bis 1. Juni 1946 beim Internationalen Institut zur Erforschung der Genusspharmaca, Zürich, Pelikanstrasse, 3, eingegangen sein.

Die Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft behält sich vor, die Einreichungsfrist zu verlängern, wenn es die Umstände nötig machen.

10.

Jeder Teilnehmer am Preisausschreiben unterwirft sich dieser Satzung und dem unanfechtbaren Spruch des Preisgerichtes, das auch Dinge regeln kann, die in dieser Satzung nicht geregelt sind.

11.

Weitere Auskünfte erteilt die Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft, Bad Ischl, Postfach 56.

Bremen, 1. Januar 1944.

O. H. Bernhard,
Präsident.

Bad Ischl, 12. Januar 1944.

H. Aschenbrenner,
Generalsekretär.

Concours organisé à la mémoire du Prof. Dr. Ernst Waser.

La « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » organise en l'honneur de son défunt membre, M. le Professeur Dr. Ernst B. H. Waser, Zürich, un concours scientifique, réglementé comme suit :

1. Sujet à traiter :

Quels sont les rapports de causalité existant entre les différentes constitutions humaines, d'une part, et le choix des différents stimulants et de leurs diverses actions physiologiques, d'autre part ?

2. La longueur du travail ne pourra pas excéder 100 pages dactylographiées. Chaque thèse doit être remise en double exemplaire, accompagnée de trois extraits identiques d'environ 10 pages dactylographiées.

3. Les travaux déjà publiés sont exclus du concours.
4. Le concours est ouvert à tous les savants sans distinction de nationalité.
Le travail peut être remis en langue allemande ou française.
5. Le meilleur travail obtiendra un prix de 3.500 fr. suisses, avec une distinction honorifique.
La « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » se réserve le droit de distribuer d'autres prix.
6. En cas de remises de plusieurs travaux d'égale valeur, le prix sera partagé.
En cas de remise d'un seul travail ou si les travaux remis sont jugés insuffisants par le jury, le ou les prix pourront être diminués de valeur.
7. La « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » se charge de la publication des travaux primés, sur lesquels elle obtient les droits d'auteurs absolus.
8. Le jury sera formé par l'« Internationales Institut zur Erforschung der Genusspharmaka », Zurich, d'accord avec la « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » et les institutions scientifiques avec lesquelles le défunt était lié
Un représentant de la famille du défunt peut également faire partie du jury.
9. Les travaux destinés au concours doivent être déposés avant le 1^{er} juin 1946 au « Internationales Institut zur Erforschung der Genusspharmaka », Zurich, Pelikanstrasse, 3.
La « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » se réserve le droit de prolonger le délai du dépôt, si les circonstances l'exigent.
10. Chaque participant au concours s'engage à se soumettre au présent statut et au verdict inattaquable du jury, qui peut également régler des affaires non réglementées dans le présent statut.
11. La « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » Bad Ischl, Postfach 56, se tient à la disposition des concurrents pour de plus amples renseignements.

Brème, le 1^{er} janvier 1944.

O. H. Bernhard,
Président.

Bad Ischl, le 12 janvier 1944..

H. Aschenbrenner,
Secrétaire.

Concurso organizado en memoria del Profesor Dr. Ernst Waser.

La « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » organiza en honor de su difunto miembro el Profesor Dr. Ernst B. H. Waser, de Zurich, un concurso científico, reglamentado como sigue :

1.

Tema a tratar :

Cuáles son las relaciones de causalidad existentes entre las diferentes constituciones humanas, por una parte, y la selección de los diferentes estímulos y de sus diversas acciones fisiológicas, de otra parte?

2.

El trabajo no podrá exceder de 100 páginas dactilografiadas. Cada tesis deberá entregarse en doble ejemplar, acompañada de tres extrados idénticos de 10 páginas, aproximadamente, dactilografiadas.

Quedan excluidos del concurso los trabajos ya publicados.

4.

El concurso queda abierto para los hombres de ciencias sin distinción de nacionalidad. El trabajo puede estar redactado en lengua alemana o francesa.

5.

Se concederá al mejor trabajo un premio de 3.500 francos suizos, con una distinción honorífica. La « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » se reserva el derecho de conceder otros premios.

6.

Si se recibieran varios trabajos de igual mérito, el premio será compartido. Si sólo se presentara un trabajo o si los trabajos presentados fueran juzgados por el jurado como de insuficiente mérito, el premio o los premios serán disminuidos de valor.

7.

La « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » se encargará de la publicación de los trabajos premiados, reservándose los derechos absolutos de autor.

8.

El jurado lo formará el « Internationales zur Erforschung der Genusspharmaka », de Zurich, de acuerdo con la « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » y los institutos científicos de los cuales el difunto Profesor haya formado parte.

Podrá, asimismo, formar parte del jurado un representante de la familia del difunto Dr Waser.

9.

Los trabajos destinados al concurso deberán depositarse antes del 1° de Junio de 1946 en el « Internationales Institut zur Erforschung der Genusspharmaka », Pelikanstrasse 3, Zurich.

La « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » se reserva el derecho de prorrogar el plazo de entrega, si las circunstancias a si lo exigieren.

10.

Los concursantes se comprometen a someterse al presente estatuto y al veredicto inapelable del jurado, el cual podrá, igualmente, resolver las cuestiones no previstas en el presente reglamento.

11.

La « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft », Bad Ischl, Postfach 56, queda a la disposición de los concursantes para informarles más ampliamente.

Bremen, 1° de Enero de 1944.

O. H. Bernhard,
Présidente.

Bas Ischl, 12 de Enero de 1944.

H. Aschanbrenner,
Secretario.

Concorso indetto alla memoria del Prof. Ernesto Waser.

L' « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » organizza in onore del suo defunto membro, Prof. Dott. Ernesto Waser di Zurigo, un concorso scientifico, con il seguente regolamento.

1. Soggetto da trattarsi.

Quali sono i rapporti di causalità esistenti fra le differenti costituzioni humane, en in oltre, la scelta di differenti stimolanti e dalle loro diverse azioni fisiologiche ?

2. Il lavoro non dovrà oltrepassare più di 100 pagine dattilografate. Ogni tesi dovrà essere consegnata in doppio esemplare con in più tre riassunti identici di circa 10 pagine dattilografate.

3. I lavori già pubblicati sono esclusi dal concorso,

4. Il concorso è aperto a tutti gli studiosi senza alcuna distinzione di nazionalità. Il lavoro può essere redatto in tedesco o in francese.

5. Il migliore lavoro otterrà un premio di Fr. S. 3.500, con la distinzione onorifica. L' « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » si riserva il diritto di distribuire altre premi.

6. Nel caso in cui siano stati consegnati molteplici lavori di un eguale valore, il premio sarà suddiviso fra i vincitori. Nel caso in cui sia stato consegnato un solo lavoro o se i lavori consegnati sono stati giudici insufficienti dalla commissione, il premio o i premi potranno essere diminuiti di valore.

7. L' « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » s'incarica della pubblicazione dei lavori premiati, sui quali otterrà i diritti d'autore assoluti.

8. La Commissione sarà formata dal « Internationales Institut zur Erforschung der Genusspharmaka », Zurigo, in accordo con l' « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » e con le istituzioni scientifiche con cui il defunto professore era in rapporto. Un membro della famiglia del Prof. E. Waser può ugualmente fare parte della commissione.

9. I lavori destinati al concorso dovranno essere depositi prima del 1 giugno 1946 al « Internationales Institut zur Erforschung der Genusspharmaka » Zurick. Pelikanstrasse. 3.

L' « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » si riserva il diritto di prolungare il termine del concorso, se le circostanze lo esigeressero.

10. Ogni concorrente s'impegna a sottomettersi al presente statuto e al verdetto indiscutibile della commissione, la quale potrà ugualmente prendere delle decisioni non regolamentate nel presente statuto.

11. L' « Internationale Tabakwissenschaftliche Gesellschaft » Bad. Ischi. Postfach 56, è alla disposizione dei concorrenti per più ampie informazioni.

Brème, il 1 gennaio 1944.
O. H. Bernhard,

Presidente.

Bad Ischi, il 12 gennaio 1944.
H. Aschenbrenner,

Secretano.

Communications. — Mitteilungen

NOUS APPRENONS le décès de M. le Dr JEAN DENUCÉ survenu à Anvers dans le courant du mois de février. M. Jean Denucé était né à Anvers, le 13 mars 1878, il était conservateur honoraire du Musée Plantin et des musées d'Art ancien et archiviste honoraire de la ville.

Il fit ses études à Gand et présenta comme thèse de doctorat en histoire et géographie, « Magellan et les découvertes géographiques au XVI^e siècle ».

De 1912 à 1918, il fut chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

Il visita ensuite de nombreux pays et fut le fondateur avec M. Le Cointe de l'Institut Polaire International.

LE 20 AVRIL 1944 s'ouvrira à Philadelphie une conférence du *Bureau International du Travail*.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Foire internationale de Plovdiv a décidé, à la suite du succès remporté en 1943 par la X^e foire internationale d'échantillons, d'organiser une foire en 1944. De nombreuses demandes provenant de l'étranger ont déjà été adressées.

LE BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION EN 1942-1943.

Genève, B. I. E., 1943.

Rapport du Directeur.

Ut per juvenes ascendat mundus !

I. — Avec l'édition de ce rapport annuel 1942-1943, le Bureau international de l'Education nous présente sa 81^e publication. Le fait que plusieurs de celles-ci soient épuisées, prouve évidemment l'intérêt du monde entier pour l'activité de ce très important organisme international.

L'importance du B. I. E., en cette période de crise morale, est basée principalement sur deux constatations réelles. En premier lieu, l'on n'a jamais parlé autant dans les milieux dirigeants, du problème de l'éducation que pendant ces années de guerre ; ensuite il a été possible de maintenir une étroite collaboration entre les pays membres du B. I. E. La reconnaissance par les Gouvernements mêmes de la vérité profonde, que le problème de la formation des générations futures commande le fond des autres questions, soit sociales, économiques ou politiques, est un encouragement pour le B. I. E.

Quelle a été cette activité ?

1. Depuis 1939, en effet, le cercle des pays membres du Bureau qui restent en dehors du conflit s'est rétréci. A-t-on pu maintenir les relations ? Au contraire, il a été possible de raffermir les liens entre l'organisme international et ses membres.

2. Quant aux autres pays, qui sans faire partie du Conseil, participaient annuellement aux Conférences Internationales de l'Instruction Publique, ils répondent régulièrement aux enquêtes entreprises par le Bureau. Ils sont animés du désir de bénéficier des expériences réalisées par les autres pays.

Après la guerre le B. I. E. fera des démarches auprès des pays non-affiliés en vue de s'assurer de nouveaux concours. Aucun argument en faveur d'une adhésion ne peut être plus décisif que l'offre du Bureau de mettre à la disposition des administrations scolaires des pays qui ne collaborent pas encore directement, toute la documentation qu'il possède.

3. Malgré les circonstances difficiles créées par la guerre, le Bureau a réussi à mettre sur pied une Exposition internationale de l'Instruction publique. L'idée en avait été conçue par plusieurs des précurseurs du B. I. E.

Maintenant la viabilité d'une organisation permanente, consacrée à mettre en relief l'apport des différents pays au développement de l'éducation, a été démontrée.

Jusqu'à présent, la Suisse et la Roumanie ont participé à l'exposition par l'organisation d'un stand. Assurément, après les hostilités, le Bureau pourra mettre encore de plus grands espoirs en cette exposition, qui ne manquera pas d'être un puissant moyen d'émulation entre les pays, qui, atteints ou non par la guerre, tiendront à montrer aux autres leurs efforts dans le domaine des problèmes de l'éducation.

L'Exposition créera le cadre et l'ambiance propices à la collaboration de tous les pays.

4. Un autre souci du B. I. E. a été de prendre part à l'œuvre humanitaire d'aide aux victimes de cette guerre.

C'est surtout dans le domaine du secours intellectuel que l'action du Bureau s'est révélée efficace. Ainsi a été créé le Service d'aide intellectuelle aux prisonniers de guerre. Pour avoir une idée de l'importance et de l'évolution de l'activité de ce Service, je reproduis le passage suivant du rapport :

« Tandis qu'en juillet 1940 le Service avait expédié à peine un millier de livres, une année plus tard, ce chiffre se montait à 50.000. Au début de juillet 1942 nous avions envoyé 203.578 livres. L'année suivante, soit le 5 juillet 1943, le chiffre de 361.263 avait été atteint. Et nous nous plaisons à constater qu'au moment où nous écrivons ce rapport, nous approchons du demi-million. »

II. — Outre une enquête sur l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires et secondaires qui a touché les Ministères de l'Instruction de 37 pays, le Bureau a mis le point final à une étude sur l'enseignement de l'hygiène, dont les résultats vont être envoyés à l'impression.

Peut-être est-il superflu de rappeler ici l'ouvrage consacré aux précurseurs d'une organisation internationale de l'éducation. Dans le numéro précédent de cette publication, nous avons longuement exposé les idées contenues dans ce volume. Il est évident que, en honorant la mémoire de ses ancêtres le B. I. E. a voulu avant tout souligner la continuité des efforts pour donner à l'éducation la place qui lui revient sur le plan international.

III. — Le Bureau attache naturellement une très grande importance à l'information (l'information, la documentation n'est-elle pas à la base de tout travail organisé ?) dans le domaine qui lui est propre. Nonobstant les communications difficiles par suite des opérations militaires, il arrive à garder les yeux ouverts sur l'éducation dans le monde entier et à rester au courant de toutes les questions pédagogiques et scolaires et des mouvements éducatifs des différents pays.

Environ 200 revues pédagogiques, qui sont dépouillées méthodiquement, parviennent au

Bureau. Elles donnent une image vivante de l'évolution de l'éducation dans les divers pays belligérants ou neutres.

Insister sur l'importance de la bibliothèque du Bureau paraît superflu. Voici quelques chiffres. Dans son ensemble elle compte au 30 juin 1943 41.760 volumes et documents, se répartissant comme suit :

Ouvrages de pédagogie et de psychologie : 15.251.

Publications officielles et dispositions législatives : 7.965.

Documents privés sur l'enseignement dans divers pays : 2.843.

Manuels scolaires et ouvrages complémentaires : 6.991.

Littérature enfantine : 8.710.

Le Bureau, tout en se renseignant lui-même, s'efforce à son tour de renseigner les autres. A cet effet le Bulletin qui reflète toutes les activités actuelles dans le domaine de l'éducation assume cette tâche à la satisfaction de tous.

La paix reviendra, peut-être inattendue.

C'est à ce moment que le B. I. E. doit se trouver prêt à entrer en pleine activité.

Selon les paroles du rapporteur, le Bureau ne sera pas pris au dépourvu. Comme organisme impartial et technique, dont on aura certainement besoin, à cause de son expérience et de sa documentation, le B. I. E. garde la foi dans l'avenir.

Pierre DUMOULIN.

L'INSTITUT COLONIAL INTERNATIONAL.

Le 8 janvier dernier il y a eu 50 ans que fut fondé *l'Institut Colonial International*.

Ses fondateurs furent :

MM. Lord Reay, ancien Gouverneur de Bombay, sous-secrétaire d'Etat pour les Indes; Camille Janssen, Gouverneur Général Honoraire de l'Etat Indépendant du Congo ; le Major A. Thys, officier d'ordonnance du Roi des Belges, directeur de Sociétés coloniales au Congo; Léon Say, membre de l'Académie française, ancien Ministre des finances ; Chailley, Publiciste, plus tard Député, puis directeur général de l'Union Coloniale française; Fransen van de Putte, ancien Ministre des Colonies des Pays-Bas, Membre de la Première Chambre des Etats Généraux ; Dr van der Lith, Professeur de droit colonial à l'Université de Leide.

Le but de l'Institut est ainsi formulé par ses statuts :

1° Faciliter et répandre l'étude comparée de l'administration ainsi que celle de la législation coloniale, en tant qu'elles peuvent intéresser, soit plusieurs colonies déterminées par des mesures arrêtées en commun, soit toutes les colonies par l'importance des problèmes résolus ;

2° Procéder à des études originales, notamment par l'examen des conclusions que comporte la comparaison des lois dans les diverses colonies ;

3° Créer des relations internationales entre les personnes qui s'occupent d'une façon suivie de l'étude du droit et de l'administration des colonies, — hommes politiques, administrateurs, savants —, et faciliter l'échange des idées et des connaissances spéciales entre hommes compétents ;

4° Organiser, le plus rapidement possible, un bureau international de renseignements qui réunira, classera et conservera ce qui se publie de meilleur, et surtout les documents officiels,

à la fois sur l'administration et le droit des colonies, et se mettre en état de fournir les informations qui lui seraient demandées.

L'Institut a pleinement et magnifiquement rempli les différentes tâches qui étaient ainsi assignées à son activité.

Au cours de son premier demi-siècle d'existence, il a tenu 24 sessions. Elles eurent pour cadre la plupart des capitales des pays représentés à cette académie. Tous les grands problèmes que la colonisation posa pendant cet espace de temps figurèrent à leur ordre du jour. Leurs comptes rendus font la matière de 32 volumes. En les relisant on est frappé de la variété presque infinie des renseignements qu'elles apportèrent et de la hardiesse des vues qui y furent exposées. Aussi, beaucoup de ces discussions n'ont rien perdu de leur actualité et de leur intérêt.

L'Institut publia, d'autre part, 37 volumes de textes groupés par matière, mine de documents que les spécialistes ne cessent de consulter. Cette collection fut suivie de *l'Annuaire de documentation coloniale comparée*.

Cet ouvrage reproduit, chaque année, les documents d'ordre législatif, administratif, politique, social, économique publiés l'année précédente dans les principaux types de colonies du monde entier. Il paraît en trois volumes : un premier relatif au Congo belge — aux colonies espagnoles — aux Indes néerlandaises — aux colonies italiennes et portugaises ; un deuxième relatif aux colonies françaises — ; un troisième aux colonies britanniques. L'Annuaire comprend à ce jour 38 volumes, véritable somme de toute la documentation coloniale de caractère officiel parue depuis 1927.

C'est sur le modèle de l'Institut de Droit International que l'Institut Colonial International rédigea ses premiers statuts. Comme lui, il se composa pendant longtemps de deux catégories de membres : de membres effectifs, choisis en nombre limité et dans une proportion fixée, pour chaque nation représentée, d'après sa puissance démographique et coloniale (ils ne dépassèrent jamais le chiffre de 70), et de membres associés dont le nombre n'était pas formellement limité. En 1927, cette distinction fut abrogée et l'Institut ne compta plus qu'une seule catégorie de membres ; mais leur nombre fut limité à 200, aucun groupement ne pouvant compter plus du cinquième de ce chiffre.

Le total des personnes qui firent partie de l'Institut s'élève à 541, relevant de 14 pays.

Pour faire partie de l'Institut il faut appartenir à un pays ayant des colonies ou colonisant lui-même son propre territoire.

Souhaitons à cette académie, dont le travail fut jusqu'à ce jour si fécond, de pouvoir reprendre bientôt son activité que les événements actuels ont malheureusement interrompue.

ACTION ET PENSÉE. Revue trimestrielle de Psychagogie, 19^e année, 4 novembre 1943, Genève,

Taconnerie, 3; organe de l'Institut International de Psychagogie.

« Fédération des Institutions internationales à Genève ».

La Fédération des Institutions internationales semi-officielles et privées ayant leur siège à Genève, réunie à l'occasion de l'inauguration du Centre international, enregistre avec satisfaction que la plupart de ses membres ont pu continuer, malgré la guerre, l'activité qui leur est propre, en maintenant les relations avec les nations, et que plusieurs d'entre elles ont été à même, par leur action humanitaire, de diminuer les souffrances découlant des hostilités.

est convaincue que les Institutions, membres de la Fédération, ont un rôle important à jouer dans l'œuvre de reconstruction qui s'impose dans tous les domaines,

constate que les expériences et la documentation accumulées, auxquelles s'ajoutent les con-

tact« établis depuis de nombreuses années par les Institutions fixées à Genève, pourront être de grande valeur, eu particulier pour les gouvernements ainsi que pour la formation de l'opinion publique, lors de la réorganisation de la vie internationale.

Extrait de *AKADEMIA*, du 26 janvier 1944 :

OZONEIS.

Es ist seit langem bekannt, dass sich Ozon vorzüglich zum Desinfizieren eignet. Da es sich aber leicht zersetzt und gelegentlich auch explodiert, war es schwer aufzubewahren und konnte aus diesem Grunde auch den Verbrauchern schlecht zugeführt werden. Nun hat ein Berliner Chemiker im Ozon-Eis ein Mittel gefunden, um Ozon sicher aufbewahren und befördern zu können.

Nach seinem neuen Verfahren werden rund drei Gramm Ozon in einem Liter Wasser gebunden, das man dann bei einer Temperatur von sieben Grad unter Null rasch gefrieren lässt. Achtzig Prozent des ursprünglich im Wasser enthaltenen Ozons werden an das entstehende Eis gebunden und können so ohne Gefahr über weite Strecken befördert und längere Zeit aufgehoben werden. Das Ozon-Eis ist hervorragend für die Frischhaltung von Lebensmitteln geeignet.

Extrait de *AKADEMIA*, du 26 janvier 1944 :

SCHUBRUDERBOOTE. — Eine neue Einrichtung zum Antrieb von Binnenschiffen.

Der Baum, den der Motor im Binnenschiff einnimmt, wird durch die Neukonstruktion des Geheimen Baurats Grundt eingespart, denn nun können die Binnenschiffe durch Schubrunderboote motorisch angetrieben werden. Es handelt sich hier um kleine Motorfahrzeuge mit gabelförmigen Ausschnitt am Bug, in den das Ruder des Binnenschiffs hineinpasst. Boot und Ruder werden mit Hilfe von Bolzen miteinander so verbunden, dass sie eine Einheit bilden. Der Motor des Schubrunderbootes wird ebenso wie sein am Heck befindliches Ruder vom Binnenschiff aus gesteuert. Ausserdem lassen sich die Schubrunderboote als Beiboote benutzen.

Extrait du *BULLETIN DE L'OFFICE INTERNATIONAL DU VIN*, mars-avril 1943, N° 156 :

DAS WEINBLATT, Mayence. N° du 31 janvier 1943.

Il y a des siècles, la Belgique avait des vignobles.

Pendant les XV^e et XVI^e siècles, la viticulture florissait en Belgique, dans certaines régions, où l'on ne voit plus aujourd'hui un seul cep.

En particulier le vin récolté-près de Louvain était célèbre. Il y avait là de nombreux viti-

culteurs, *et* parmi eux des fortes têtes, car on rapporte que, sous la régence de l'archiduc Maximilien, dont l'épouse était la propriétaire foncière hollandaise Marie de Bourgogne, des émeutes furent quelquefois provoquées.

Près de Bruxelles, Louvain et Aerschot, on faisait venir un vin excellent pour les tables princières. Le Parc de Bruxelles, propriété de la couronne, livrait un vin ressemblant au très bon bourgogne. Parmi les crus spécialement estimés, on comptait celui de la Porte de La Plante (Namur), ainsi que celui de Saint-Brice (Tournai).

Le rendement était quelquefois important en quantité. L'abbaye Sainte-Gertrude à Louvain, récolta parfois dans ses vignobles près du village de Langdorp 1.800 ohme (muids), c'est-à-dire environ 240 foudres.

On sait que dans les siècles passés, le vignoble s'étendait presque sur tout le territoire du Luxembourg. On voyait des vignobles à Wilz et à Esch-sur-Sauer. L'italien G. Guicciardini, dans la description bien connue des Pays-Bas, parue seulement en 1567, parle de cultures de la vigne à Diekirch, Vianden et Echternach. Les anciens livres des cures, que Dominique Konstantin, de Munich (1763-1818) a parcourus, prouvent (comme il l'écrit dans son « Essai d'une histoire sommaire statistique et bourgeoise du duché de Lützelburg »), que le curé de Diekirch a fait très souvent 11 foudres, de son tiers du dixième, et que par suite on avait donc récolté là plus de 330 foudres de vin.

L'abbé Bertelo d'Echternach (mort en 1607) vit les montagnes entourant Diekirch resplendir dans leurs pieds de vignes.

Des indications intéressantes sur la viticulture ont été rassemblées par J. Kalbersch dans son livre « Usage et mauvais emploi des boissons spiritueuses et du vin et de l'eau-de-vie au moyen âge et dans les temps modernes » (Diekirch, 1854). Nous signalerons seulement que chaque paysan d'Erpeldingen (près d'Ettelbrück) avait son vignoble particulier.

De bonne heure on se livrait en Belgique au mouillage des vins. A la fin du XIV siècle, on essaya par la menace de lourdes peines, de faire face au mal. Les falsificateurs du vin devaient être brûlés vivants dans le fût en question. Sur le marché du vin une inspection sévère était exercée. Si la boisson offerte ne répondait pas à la qualité indiquée, elle était confisquée, sans autre formalité.

Extrait de la *REVUE DES LOIS, DECRETS ET TRAITES DE COMMERCE*, N° 4, du 20 avril 1943 :

LEGISLATION INTERNATIONALE.

Poste. (Convention postale universelle et arrangements signés à Buenos-Ayres le 26 mai 1939. Ratification.)

Le 19 juin 1942, le gouvernement portugais a déposé les instruments de ratification de la convention et des arrangements d'union postale universelle.

(Diario do Governo du Portugal du 19 mars 1943).

Extrait de la *REVUE DES LOIS, DECRETS ET TRAITES DE COMMERCE*, N° 6, du 20 juin 1943 :

LEGISLATION INTERNATIONALE.

Postes et télécommunications. (Accord pour la création d'une Union européenne des télécommunications, signé à Vienne le 1^{er} octobre 1942.)

Les dispositions du présent accord ont été signées par les représentants des pays suivants : Albanie, Allemagne, Bulgarie, Croatie, Danemark, Finlande, Hongrie, Italie, Norvège Pays-Bas, Roumanie, San-Marino et Slovaquie.

Les administrations contractantes ont créé une « Union européenne des Postes et Télécommunications » qui est chargée d'améliorer et de perfectionner les diverses branches de service dans le trafic réciproque des postes et télécommunications.

Les prescriptions d'application du présent accord et d'organisation du service des postes et télécommunications, dans le cadre de l'Union, font l'objet de décrets d'exécution, qui sont établis d'entente entre les administrations contractantes.

Les représentants des administrations de l'Union se réuniront périodiquement en vue de modifier ou de compléter les présentes dispositions.

Des commissions permanentes peuvent être constituées pour l'examen et la discussion des questions relatives aux postes et télécommunications.

Un « Service économique de l'Union européenne des Postes et Télécommunications » est institué à Vienne sous la haute surveillance de l'Administration allemande des Postes. Il fonctionne comme service de liaison, agence de renseignements et bureau de consultation.

Les frais occasionnés par le fonctionnement des services économiques et les frais extraordinaires que nécessite la réunion d'une session sont supportés par toutes les administrations contractantes dans une proportion établie selon la catégorie à laquelle appartient chacune d'elles.

Les différends éventuels seront soumis à un tribunal arbitral composé de membres de l'Union européenne des Postes et Télécommunications.

Toute administration européenne ou voisine de l'espace européen peut adhérer au présent accord.

Chacune des administrations contractantes peut dénoncer l'accord en vigueur le 1^{er} avril 1943, moyennant préavis d'un an.

Toutes les conversations et communications, ainsi que tous les travaux, sont faits en langue allemande et en langue italienne.

(Reichsgesetzblatt, Teil II, du 1^{er} avril 1943.)

Extrait du *BULLETIN DU BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION*, Genève, N° 68-1943:

DANEMARK. — Enseignement ménager.

Poursuivant son enquête sur l'enseignement ménager dans les divers pays, l'Office International de l'Enseignement ménager publie dans son Bulletin de septembre 1943 la réponse reçue du Danemark. Nous apprenons ainsi qu'au cours de l'année 1942 une attention toute spéciale a été donnée au développement de l'enseignement ménager, aboutissant, le 4 juillet, à la promulgation d'une série de décrets visant à faciliter à la jeunesse féminine la fréquentation de cours ménagers. Il s'agit en particulier de l'enseignement ménager dans les écoles complémen-

taires, soit dans les écoles du soir destinées à la jeunesse féminine travailleuse, soit dans les écoles complémentaires pour la jeunesse sans formation professionnelle spéciale, soit enfin dans des écoles complémentaires privées. D'autre part, un Comité nommé par le Conseil de l'Université d'Aarhus a remis aux Ministères de l'Education et de l'Intérieur un rapport concernant la création d'une Ecole supérieure des sciences domestiques, où des professeurs et des maîtresses d'enseignement ménager, des étudiantes ayant une formation pratique suffisante et d'autres personnes qualifiées pourraient recevoir une formation scientifique systématique. Le projet prévoit que le cours aurait une durée de quatre ans et donnerait aux étudiantes, après l'obtention du certificat, le titre de diplômées en sciences domestiques, i. et. cand. rer. domest., titre qui est absolument égal à un degré universitaire dans d'autres disciplines.

Extrait du *BULLETIN DU BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION*, Genève, N° 68-1943 :

SUEDE. — Dessins d'enfants.

L'Institut international pour l'étude des dessins de jeunesse, qui a son siège au Pestalozzianum à Zurich, a reçu du Musée scolaire de Stockholm une collection de 200 dessins d'écoliers et une œuvre collective provenant d'une école de nomades lapons. Ces travaux ont été exécutés par des élèves d'école primaire de 10 à 15 ans qui suivent un cours de dessin de deux heures par semaine, donné par des professeurs spécialement préparés. Si certains d'entre eux concernent des sujets souvent traités ailleurs, on remarque aussi des thèmes caractéristiques de la Suède : moulins à vent, bateaux de Vikings, « Lucie et sa couronne de bougies », troupeaux de rennes, etc. Plusieurs travaux d'art décoratif présentent des ornements au pinceau, des broderies et des projets de tapisseries, selon la technique lapone. Comme les écoliers finlandais, les jeunes Suédois montrent beaucoup de goût pour les couleurs. Le travail collectif présenté par une classe de jeunes Lapons est un magnifique découpage aux ciseaux ; on y voit des rennes en différentes attitudes, des arbres, des personnages, en papier noir ou de couleur, collés sur deux mètres de carton, encadrés selon la tradition de jaune, de noir et de rouge.

(D'après Schweiz, Lehrerzeitung, 23 juillet 1943.)

Extrait des *FEUILLES D'INFORMATIONS OLEICOLES INTERNATIONALES*, Bulletin mensuel de la Fédération Internationale d'Oléiculture, Rome, juin 1943, N° 6 :

SITUATION DU MARCHÉ INTERNATIONAL DES HUILES D'OLIVE A L'HEURE ACTUELLE ET DANS L'APRES-GUERRE.

Les perspectives qui s'offrent à l'esprit des oléiculteurs dans un avenir plus ou moins proche, ont ajouté une inquiétude aux préoccupations déjà si graves de l'heure présente.

La question de la production et de l'approvisionnement des matières grasses joue plus que jamais dans le domaine de l'alimentation des peuples un rôle de première importance. Etant indispensables à la vie humaine, les matières grasses nécessitent pour être produites en quantités suffisantes le concours de milliers d'ouvriers et de techniciens de l'agriculture comme de l'industrie. Parmi toutes les matières grasses végétales produites dans le monde, la plus précieuse.

au point de vue des propriétés alimentaires bienfaisantes, est l'huile d'olive. Mais sa production presque complètement limitée aux pays où la main-d'œuvre est assez élevée de prix, se heurte et se heurtera surtout bien plus encore, à de nombreuses difficultés et à de nouveaux problèmes. C'est pour examiner toutes ces questions que la Fédération Internationale d'Oléiculture a tenu à convoquer, malgré les difficultés du moment et les vides forcément enregistrés parmi ses membres, le Comité de Direction provisoire pour faire le point de la situation et envisager un système de défense de cette culture si étroitement liée à l'économie et à la vie même des peuples du Bassin méditerranéen.

Au cours de cette réunion, le Secrétaire général M. Donato a exposé les problèmes en question dans la brève relation que nous reproduisons ici.

« Le problème commercial de l'huile d'olive se pose aujourd'hui sur des bases totalement différentes de ce qu'elles étaient avant le début de la guerre. Non seulement il n'est plus question de parler de la baisse des prix ou de la saturation du marché, mais au contraire dans tous les pays européens, la question est de savoir comment suffire aux besoins du moment.

On sait que l'Europe, pour couvrir ses besoins en matières grasses, devait importer environ 40 millions de quintaux, tandis qu'elle produisait environ 7 millions de quintaux d'huile d'olive et d'huile de grignons et plus de 14 millions de quintaux d'huiles végétales industrielles et alimentaires. Aujourd'hui, on peut estimer que ces dernières productions sont en augmentations très nette, étant donnée la politique d'encouragement donné à la culture des oléagineux. Les graisses synthétiques sont aussi produites en plus grande quantité. Cependant la production demeure *absolument insuffisante* à combler les vides faits par les matières grasses d'outre-mer.

La consommation a dû être partout sévèrement limitée. Les quantités attribuées par les cartes alimentaires qui sont possibles dans quelques pays ne suffisent pas à une alimentation normale dans plusieurs autres pays.

La situation actuelle ne permet pas aux organismes de caractère privé qui ne sont pas autorisés à agir comme délégués de leur Gouvernement respectif d'établir des accords commerciaux qui ne peuvent être considérés comme des engagements en ce qui concerne l'échange des matières grasses. En effet, cette activité a été attribuée aux organismes d'Etat, non seulement à cause de l'importance toujours plus grande qu'elle assume au fur et à mesure que se prolonge l'état de guerre en Europe, mais aussi parce que ces dits accords sont souvent subordonnés à des accords de caractère politique et même militaire qui prédominent absolument.

Il ne semble donc pas que la Fédération puisse en ce moment particulier avoir une activité de caractère officiel à ce point de vue, mais cependant elle ne cesse de se tenir au courant et de surveiller les phénomènes économiques qui se produisent et se modifient continuellement ; c'est-à-dire les phénomènes relatifs à l'approvisionnement et à la distribution des matières grasses. Toutes ces observations et la documentation la plus volumineuse possible sur ces questions, de même que sur les questions concernant les progrès techniques devra servir de base pour établir les plans d'une action future le jour où, la guerre terminée, les relations internationales pourront se développer dans une atmosphère pacifiée qui laissera toute liberté aux organismes privés.

Comme on le sait, la situation politique et militaire actuelle crée dans le domaine de l'économie des situations qui auront après la guerre une influence décisive sur les trafics internationaux. Au point de vue des matières grasses, les Nations-Unies ont déjà constitué, pour l'organisation de ce marché, un « pool ». Il a commencé déjà à influencer les courants normaux du trafic international et intercontinental.

Ce « pool » concerne principalement les huiles végétales autres que l'huile d'olive, car sa position politique placée dans les Nations Unies, n'a pas un caractère prépondérant chez les pays producteurs d'huile d'olive. Cette dernière, comme on le sait, se trouve presque complètement concentrée dans le Bassin de la Méditerranée. L'arrivée à la fin de la guerre de quantités impor-

tantes d'huiles de graines sur les marchés européens pourrait provoquer, si cela se produisait comme tout le fait supposer, un malaise et même peut-être une véritable crise qui toucherait principalement les pays producteurs et exportateurs d'huile d'olive et même aussi, particulièrement au sujet des prix, les pays qui produisent l'huile d'olive en quantité insuffisante pour couvrir les besoins de leur consommation intérieure et qui ont aussi la nécessité d'alimenter des courants d'exportations existant avant le conflit.

Il est par conséquent nécessaire que la Fédération avec l'aide des organismes nationaux des pays oléicoles, prépare, dès à présent, un programme d'organisation du marché oléicole dans les pays méditerranéens et en Europe pour affronter les situations qui se présenteront certainement, en déterminant des dépressions et souvent des crises dès que la guerre actuelle sera terminée.

Il faut tenir compte, qu'au cours de ces dernières années, dans les pays africains, asiatiques et sud-américains, il s'est accumulé des réserves importantes d'huiles végétales. En Asie et dans l'Amérique du Sud pourtant, les besoins de la guerre nécessitent des prélèvements importants sur ces réserves. Plus particulièrement dans l'Amérique du Sud où les Etats-Unis cherchent à compenser les pertes des quantités importantes d'huiles végétales qu'elles importaient des Philippines et des Indes Hollandaises avant l'occupation japonaise.

Ces réserves, qui se forment actuellement, sont constituées par des huiles de prix peu élevé qui, si elles venaient à être lancées en bloc sur le marché international de l'après-guerre, provoqueraient un véritable désarroi. Si l'on n'essayait de prévenir cette situation, elle déterminerait tout d'abord une paralysie du marché étant donnée la différence de prix entre les huiles d'olive et les huiles végétales ; pour permettre la vente des huiles d'olive il faudrait abaisser le prix de ces dernières aux plus bas cours des huiles végétales.

Les remèdes à apporter pour affronter une telle situation ne peuvent être actuellement définitivement indiqués avec précision, car ils dépendent grandement de la nouvelle situation politique internationale qui se créera après la guerre. Néanmoins parmi les mesures qui seront imposées par la situation qui se créera, nous estimons dès à présent que la défense du marché intérieur des pays producteurs et non exportateurs d'huile d'olive pourrait être envisagée avec l'aide d'une politique douanière. La situation la plus grave sera celle supportée par les pays exportateurs d'huile d'olive qui devront lutter sur les marchés internationaux avec des huiles de prix relativement bas et c'est justement pour ces pays que l'intervention de la Fédération Internationale d'Oléiculture pourra être extrêmement utile, car elle constitue parmi les pays producteurs d'huile d'olive un milieu de compréhension pouvant recevoir toutes les suggestions faites par les divers pays, et contribuer à les accorder en vue de la solution des problèmes particuliers.

La récolte oléicole en Tunisie.

La récolte oléicole en Tunisie qui pour la campagne 1942-43 s'annonçait — semblable à la récolte 1939-40 — très importante, c'est-à-dire d'environ 80 à 100.000 tonnes, a subi de sensibles diminutions, étant donné que l'attaque de la Tunisie par les troupes anglo-américaines, en novembre dernier, s'est produite juste au moment où les huileries commençaient leur travail.

Les régions du Nord (Tabourba, Mateur, etc.) furent les premières qui subirent de sérieuses destructions et surtout les oliveraies souffrirent beaucoup. La récolte des olives ne fut, par conséquent, effectuée que dans une très faible mesure et elles ne purent pas être travaillées, tous les moulins à huile de cette zone ayant été détruits. Un travail normal, bien qu'au ralenti cependant, fut effectué dans les districts de Tunis et du Cap Bon.

Dans le centre de la Tunisie (Sahel) la diminution de la récolte fut aussi très sensible, étant donnée la destruction de Sousse et par conséquent le manque d'énergie électrique et de carburants. A ces difficultés s'ajoutaient en outre celles des transports du lieu de récolte aux huileries et la rareté de la main-d'œuvre, car les indigènes n'acceptaient pas volontiers de travailler dans les campagnes où fréquemment les avions anglo-américains mitraillaient.

Il en fut de même pour le Sud (Sfax) où la situation était encore plus délicate, car certaines zones étaient le théâtre des opérations ; en outre, à la différence avec le Sahel, les oliveraies appartiennent dans cette région pour la plupart à d'importantes propriétés agricoles de colons français qui avaient abandonné leurs résidences et la direction de leurs propriétés, et personne ne se préoccupait de la récolte. Les seuls à produire de l'huile furent les indigènes et quelques Européens mais qui supportaient aussi les difficultés susdites.

A cela il faut ajouter le manque de fonctionnement du Carhot, unique organisme autorisé pour l'achat des huiles ; le refus par les banques de prêter des crédits de campagne aux oléifac-teurs qui durent suspendre le travail à cause du manque de fonds.

La seconde quinzaine de décembre arriva ainsi sans que personne se fut préoccupé de cet état de choses; intervinrent alors les autorités militaires d'occupation qui avec des mesures éner-giques s'intéressèrent à la reprise du fonctionnement du Carhot sous leur contrôle, au finan-cement, facilitant les transports, réparant l'énergie électrique ou distribuant des carburants, dic-tant des mesures pour la main-d'œuvre, etc. On retourna ainsi vers une relative situation nor-male, mais au cours des deux mois déjà écoulés tout contrôle ayant manqué à la production, il manqua dans de très nombreux cas les déclarations des quantités produites, principalement de la part des petits producteurs arabes qui préféraient cacher leur huile plutôt que d'être payés en monnaie papier.

Il est donc difficile de donner une évaluation précise de la récolte oléicole tunisienne. Elle fut cependant estimée officiellement à la fin de la période de travail, c'est-à-dire en mars 1943, à 500-530.000 quintaux ainsi distribués :

Nord tunisien	50.000 quintaux environ
Centre (Sahel)... ..	150.000 »
Sud (Sfax)... ..	300.000 »
Extrême sud (Zarzis)	30.000 »

Le prix des huiles à la consommation fut augmenté au 1^{er} janvier 1943 de 500 francs par quintal, afin de couvrir le Carhot des éventuels dommages de guerre tandis que les prix des producteurs au Carhot restèrent ceux indiqués précédemment. La ration fut fixée à un litre par habitant et par mois.

La production des huiles au sulfure fut estimée à environ 60.000 quintaux.

Le pourcentage légèrement plus élevé par rapport aux chiffres officiels, de la récolte de l'huile d'olive (normalement la production d'huile de grignons est de 8-10 % de celle de l'huile d'olive) prouve qu'une partie des grignons appartenait à des huiles non déclarées et il faut tenir compte que la prévision officielle de 60.000 quintaux d'huile de grignons est inférieure à la réalité.

Le travail industriel des huiles de grignons aura été très lent cette année à cause de diverses raisons dont la première est que quelques fabriques, même parmi les plus importantes de Sousse, furent détruites, ensuite à cause de la pénurie de main-d'œuvre et la difficulté des transports, etc. Le stockage des grignons fut effectué lentement, mais si cela a diminué le pourcentage des huiles de basse acidité, cela ne peut pas diminuer le résultat de la production totale. Dans les districts de Madhia et de Monastir ainsi qu'à Tunis les établissements industriels ont fonctionné normalement.

Afin de faciliter le financement, en l'absence des banques, le « Comité Professionnel des Grignons » attribua les fonds reçus par le Gouvernement tunisien ; pour couvrir les frais de ce financement il fut décrété une taxe de 50 francs par tonne à charge des oléifac-teurs, producteurs de grignons, et une taxe de 100 francs par quintal d'huile au sulfure produite, qui était payée par le consommateur, étant donné que le prix de vente des savons était majoré en proportion (avril 1943).

Le *Bulletin des Associations Internationales* est un organe d'encouragement aux travaux de l'Union des Associations Internationales. Il a pour but de contribuer au développement des échanges de vues en ce qui concerne les Associations Internationales, principalement par la publication d'articles originaux s'y rapportant.

Pour la réalisation de ce but nous envisageons la collaboration au Bulletin de tous les organismes s'intéressant à l'internationalité, et excluant toute activité politique ou religieuse.

On n'accepte que les travaux originaux.

Ceux-ci sont publiés dans leur langue originale et seront suivis d'un résumé sommaire dans les langues des pays où siègent des organismes s'intéressant particulièrement aux matières traitées.

Les honoraires sont de 60 francs beiges la page imprimée.

En donnant à l'éditeur les articles originaux aux fins de publication, on lui cède les droits d'auteur pendant un an à dater du jour du dépôt au bureau de l'éditeur.

Les articles originaux seront imprimés selon l'ordre alphabétique des noms de leurs auteurs.

*

Die vierteljährlich einmal erscheinende Zeitschrift *Nachrichten des Internationalen Verbandswesens* ist ein Organ zur Unterstützung der Arbeit der « Union des Associations Internationales ». Sie hat sich zur Aufgabe gestellt, zur Entwicklung des Gedankenaustausches zwischen den internationalen Verbänden hauptsächlich durch Veröffentlichung von einschlägigen Originalarbeiten beizutragen.

Zu diesem Zwecke bitten wir um die Mitarbeit aller Vereinigungen, die sich mit internationalen Fragen befassen. Nur Originalarbeiten über jegliche internationale Fragen — ausgenommen Politik und Religion — werden aufgenommen.

Sie erscheinen ungekürzt in der Originalsprache und werden ergänzt durch zusammengefasste Uebersetzungen in den Sprachen der interessierten Länder.

Die Arbeiten werden mit b. Frs. 60 je Druckbogen honoriert.

Mit der Annahme der Originalarbeiten zur Veröffentlichung geht das Urheberrecht für die Dauer eines Jahres, vom Tage der Abgabe an das Büro des Verlages gerechnet, auf den Verlag über.

Die Originalarbeiten werden in der alphabetischen Reihenfolge der Namen der Verfasser abgedruckt.

*

**

The *Bulletin of International Associations* is an organ of encouragement to the work of the « Union des Associations Internationales ».

Its purpose is to contribute to the development of discussions about the international associations, especially by publication of original articles referring to.

To realize this purpose, we consider the collaboration at the Bulletin of all organisms taking an interest in international problems excluding any political or religious activity.

Original articles only are accepted.

These are published in their original language and will be followed by a short summary in the languages of the countries where the seat of organisms taking a particular interest in the treated subjects is established.

The fees amount to B. Fr. 60.— for each printed page.

In giving the original articles to the editor in order to be published, one transfers him the author rights during one year from the date of deposit at the editor's office.

The original articles will be printed in the alphabetic order of their authors' names.

: *
**

El *Boletín de ASOCIACIONES Internacionales* es un órgano destinado a fomentar los trabajos de la Unión de Asociaciones Internacionales y tiene por objeto contribuir al desarrollo de los intercambios de ideas y consideraciones, relativas a las asociaciones internacionales, principalmente por medio de la publicación de artículos originales.

Para llegar a este fin nos proponemos conseguir la colaboración en el Boletín, de los organismos interesados en la internacionalidad, con exclusión de toda actividad política o religiosa, y sólo se aceptarán trabajos originales, los cuales se publicarán en su idioma original, seguidos de un corto resumen en los idiomas de los países donde existan organismos que se interesen especialmente por los asuntos de que traten estos trabajos.

Honorarios : 60 francos belgas por página impresa.

Al entregar los artículos originales para su publicación al editor, éste se reserva los derechos de autor durante un año a contar desde el día en que hayan sido depositados los artículos en las oficinas del editor, cuya publicación se efectuará en el Boletín por el orden alfabético de los apellidos de los autores.

*
**

Il *Bollettino delle Associazioni Internazionali* è un organo d'incoraggiamento ai lavori dell'Unione delle Associazioni Internazionali. Il suo scopo è di contribuire allo sviluppo degli scambi di vedute relative alle Associazioni Internazionali in principal modo per mezzo della pubblicazione di articoli originali che vi si rapportano.

Per realizzare questo scopo, noi proponiamo la collaborazione al Bollettino di tutti gli organismi che s'interessano all'internazionalità, esclusa ogni attività politica o religiosa.

Non si accettano che lavori originali.

Questi saranno pubblicati nella lingua d'origine. Saranno seguiti da un riassunto sommario nelle lingue dei paesi in cui hanno le sedi gli organismi che s'interessano particolarmente alle materie esposte.

Ogni pagina stampata è retribuita a Frs. B. 60.—.

L'editore, a cui si trasmetteranno gli articoli originali, agli scopi della pubblicazione, otterà i diritti d'autore durante un anno a partire dal giorno in cui gli articoli sono stati depositati nel suo ufficio.

Gli articoli originali saranno stampati per ordine alfabetico dei nomi degli autori.

TABLE DES MATIÈRES

Le rôle des Associations Internationales pendant la guerre,
par H. de COSTER, Directeur du Bulletin... .. Page 43

Internationale Arbeiten auf dem Gebiet des Forstwesens,
von Prof. Dr. Werner SCHMIDT Page 54

Guerre au Tréponème,
par le Docteur Arthur VERNES Page 59

Prof. Dr. Ernst Waser Gedächtnis Preisausschreiben... Page 67

Concours organisé à la mémoire du Prof. Dr. Ernst Waser Page 68

Concurso organizado en memoria del Profesor Dr. Ernst Waser Page 69

Concorso indetto alla memoria del Prof. Entesto Waser Page 71

Communications. — Mitteilungen Page 72

